

Requins de Mayotte

Synthèse des actions de l'antenne mahoraise de l'association Shark Citizen entre 2015 et 2016
- Etat des connaissances sur les requins de Mayotte et perspectives



aymeric@sharkcitizen.fr

Plus d'infos sur
Sharkcitizen.fr



facebook.com/sharkcitizen





Glossaire	6
Introduction	7
L'association	10
Les activités de l'antenne mahoraise	13
Identification des requins de Mayotte	20
État des connaissances à Mayotte	50
Observation des requins à Mayotte	50
Nurserie de requins	55
Pêche des requins à Mayotte	58
Réglementation et risque sanitaire	64
Crédits/Contacts/Bibliographie	65
Annexes	66

Glossaire*

- BMAA: La β -N-méthylamino-L-alanine (ou BMAA) est un acide aminé non-protéique, neurotoxique, relativement stable, produit par des cyanobactéries. Elle développe entre autres des effets toxiques sur les neurones moteurs.
- Cites: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
Annexe 2: le commerce international est strictement réglementé, il nécessite un permis d'exportation ou un certificat de réexportation.
- CTOI: Commission Thonière de l'Océan Indien.
- Convention de Bonn: Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
Annexe 2: état de conservation défavorable, l'état doit mettre en œuvre des actions pour protéger ces espèces, mais il n'y a pas d'obligation stricte à les protéger.
- Ciguatera: intoxication alimentaire par les chairs de poissons contaminées par la microalgue benthique *Gambierdiscus toxicus* présente dans les récifs coralliens.
- Mayshark: association loi 1901 présente à Mayotte de 2010 à 2013 et ayant rassemblé une quantité importante d'informations sur les requins de Mayotte (suivis, réseau d'observateur, synthèse bibliographique, etc.).
- ONG: Organisation Non Gouvernementale.
- PCP: Politique Commune de Pêche.
- SIH: Service d'Information Halieutique, collecte entre autres des données sur les espèces et quantités de poissons pêchés.
- TsiÔno: Réseau d'observateur du parc naturel marin de Mayotte. Ce terme signifie « j'ai vu » en shimaoré.

Il est un fait que peu de monde réfute... **les requins sont en voie de disparition**. C'est le cas pour de nombreuses espèces nous direz vous et certaines ont même déjà disparu. C'est également un fait. Alors pourquoi s'intéresser particulièrement aux requins quand d'autres espèces de plus grande valeur patrimoniale et surtout moins terrifiantes sont également en train de disparaître? Eh bien parce qu'il est le **seigneur des océans**, le prédateur quasi ultime et que **nous vivons** ainsi sur Terre en partie **grâce à lui**. Il est présent sur quasiment toute la planète, des eaux peu profondes aux plus grandes fosses océaniques, des eaux glaciales aux eaux tropicales, il est partout et agit sur tout. Il consomme les faibles, les malades, les mourants, les morts, **il est responsable de la bonne santé et de l'équilibre des océans**, bref le requin est un maillon essentiel de l'écosystème !



Pourtant nous le tuons, le surpêchons. Chaque **année** environ **100 millions de requins sont tués** et cela dure déjà depuis de nombreuses années. Cette pêche est tellement importante que nous en sommes arrivés à voir **disparaître** dans certaines régions du monde **90% des populations** de certaines espèces de requins. La situation est **catastrophique**!

On les pêche principalement pour leur **viande** et leurs **ailerons** mais on récupère également **l'huile de leur foie, le cartilage de leur squelette**, ... Le marché, ou plutôt le trafic des ailerons, est énorme. Les sommes d'argent qui transitent sont comparables au **trafic de drogue**, l'activité est très lucrative et ne sert qu'à satisfaire les exigences culinaires de l'Homme. De nombreuses personnes rejettent la faute sur le peuple chinois et les autres peuples asiatiques pour leur insatiable envie de **soupe d'ailerons de requins**, mais nul besoin de partir aussi loin pour trouver les coupables...



... **Nous, européens, sommes les principaux investisseurs de cette extinction!** L'Europe est le deuxième plus gros pêcheur de requins au monde et **fournit 1/3 des ailerons** de requins du marché Hongkongais. La France est le 14ème exportateur et le 7ème importateur de viande de requin, mais également le 3ème importateur de produits dérivés (comme l'huile et le cartilage).

La demande et l'offre sont donc très fortes et **la pression est toujours plus importante** sur les populations, malgré l'amélioration des réglementations et des mesures de protection.

Il faut changer nos habitudes et **réduire la consommation** de requin à travers le monde. Cela commence dans notre assiette et dans notre façon de penser le requin. **Un animal encore injustement trop craint**. Car s'il provoque des accidents tragiques et marquants, ces derniers n'en restent pas moins des **cas rares et isolés**.

La probabilité de se faire attaquer par un requin reste très faible et des milliers de personnes les cotoient avec ou sans protection tous les jours. Il y a donc une peur ancestrale à modifier et un risque à relativiser.



L'association Shark Citizen agit en ce sens. Elle oeuvre pour la **conservation** des requins tout en incluant un facteur humain, afin de modifier les façons de penser et trouver un terrain d'entente entre les deux parties.

Cet ouvrage présente les **actions de l'association** réalisée en ce sens sur l'île de **Mayotte**, durant les années 2015-2016. Il présente également toutes les autres actions de l'association ainsi que des **notions sur les requins** de Mayotte afin de connaître et protéger ces animaux peu suivis sur l'île (notions principalement récoltées par l'association Mayshark* et le parc naturel marin de Mayotte). Il pourra **servir à toute institution** qui souhaitera mettre en place des **études ou outils de gestion**, ou à tout passionné cherchant à en connaître plus sur les requins de l'île au lagon voire partir à leur rencontre...

L'association fut créée en début d'année 2012. **Association loi 1901**, elle est le résultat de l'union de plusieurs passionnés des requins soucieux de leur statut à travers le monde et désirant participer à leur **conservation**. Agissant dans un premier temps sous l'égide de l'ONG* internationale Shark Angels en tant qu'antenne française, nous sommes devenus par la suite Shark Citizen. Cette émancipation nous a permis de nous **centrer sur une problématique européenne**. Les principales activités sont regroupées en trois pôles:

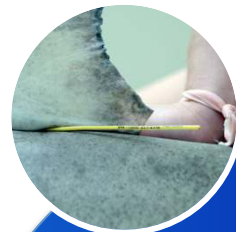




- Stand ; Education;
- Réseaux sociaux
- Démystification du requin
- Commerce du requin;
- Toxicité du requin;
- ...



- Enquête marché du requin en Europe
- Enquête cosmétique
- Pétitions
- Protection d'espèces, d'espaces
- ...



- Savoirs empiriques
- Sciences participatives
- Synthèse d'études scientifiques
- Acquisition de données
- ...



POINT SUR LES REQUINS ET PÊCHES THONNIÈRES DANS L'Océan Indien.







Suite à la présence d'un des **membres fondateurs** sur l'île, l'idée d'une antenne mahoraise a été lancée en avril 2015. Mayotte étant dans une zone géographique où **la surpêche des requins est une réalité** (Kenya, Madagascar, Mozambique, etc.), il est important de sensibiliser la population locale à la situation des requins à travers le monde et à une **meilleure connaissance des requins fréquentant l'île**.

Tout au long de l'année, l'association a effectué des **actions de sensibilisation** à la conservation des requins. Lors d'événements locaux, elle s'est fortement impliquée pour faire passer son **message de conservation des requins** et de découverte des espèces de Mayotte.

Tenue de stands:

- Fête de la nature 2015 et 2016
- Festival de l'image sous marine (FISM) 2015
- Marché de Noël 2015
- Premières bulles au pays du corail 2015

La forte fréquentation lors de ces événements a permis de **sensibiliser un grand nombre de personnes** (adultes et enfants) à l'aide d'échanges, de questionnaires, de jeux éducatifs, etc.



Conférences et débats:



- Soirée de présentation de l'association
- Les requins de Mayotte (FISM 2015)
- Requin... un prédateur devenu proie (FISM 2015)
- Les requins de Mayotte (FISM 2016)
- Nurserie de requins pointes noires de Mayotte (CUFR)
- Kwezi TV (plusieurs fois sur divers sujets)

Ces conférences ont permis de présenter les **espèces de requins présentes à Mayotte** et les menaces pesant sur les populations de requins à travers le monde. Ces conférences ont été suivies de questions/réponses et débats.

Sorties à la rencontre des requins

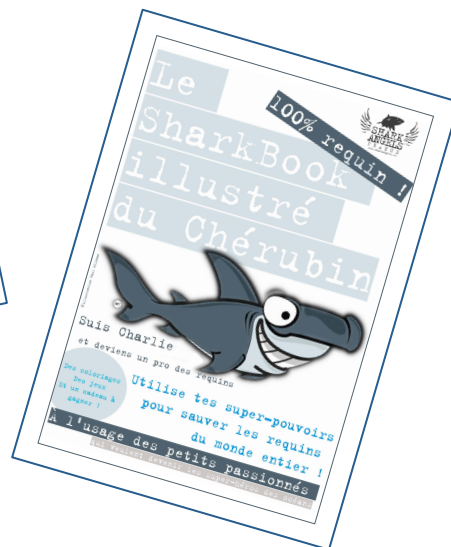
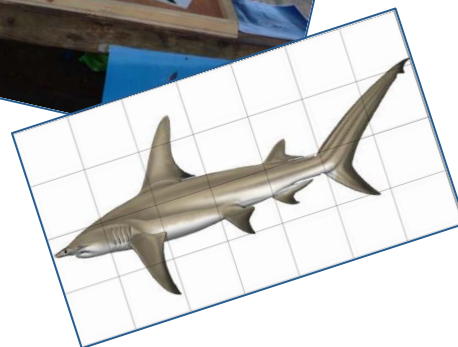
En partenariat avec les **opérateurs nautiques**, l'association a organisé 5 sorties apnée à la rencontre des requins. Attirés via leur sens acoustique et visuel (et non l'odorat par du sang ou des morceaux de poissons), les sorties sont **respectueuses et sécurisées** (cependant le risque zéro n'existe pas). D'un point de vue sensibilisation, ces rencontres permettent de **démystifier les requins** et de prendre conscience de leur réputation erronée d'animaux sanguinaires. Elles permettent également de **délivrer un discours approprié** sur la biologie, le comportement, les menaces et l'état des populations à travers le monde. Trois prestataires réalisent ces sorties: Lagon aventure, Mayotte découverte et Sea blue safari.



Outils pédagogiques

Des jeux pour les jeunes et les moins jeunes ont été créés afin de sensibiliser de façon **ludique** le public à la conservation des requins. Un quizz, des coloriages et des puzzles alimentaient donc les stands de l'association sur les différents évènements.

Un **dépliant à destination des pêcheurs**, financé par le Parc naturel marin, a été réalisé. Il se veut simple et clair. Le but : **sensibiliser les pêcheurs** à réduire leurs captures ainsi que leur consommation de requins. Il y a ainsi un bénéfice pour les deux parties: d'un côté une préservation des populations de requins fréquentant les eaux de Mayotte et de l'autre une **diminution du risque sanitaire** suite à la consommation de viande de requin (métaux traces, BMAA*, etc.). Un rappel sur la réglementation en vigueur est également présenté. Ce dépliant existe en shimahoré.



Apprenez à reconnaître les principales espèces de requins



Requin pointes blanches - *Carcharhinus albimarginatus*



Requin gris ou dopsis - *Carcharhinus amblyrhynchus*



Requin soyeux - *Carcharhinus falciformis*



Requin pointes noires - *Carcharhinus melanopterus*



Requin grisot - *Hexanchus griseus*



Requin taupe bleu ou mako - *Isurus paucus*



Requin nourrice - *Nebris femineus*



Requin marteau - *Sphyrna tiburo*



Grand requin marteau - *Sphyrna tiburo*



Requin corail - *Trienodon obovatus*

Contacts :

Shark Citizen - www.sharkcitizen.fr
contact@sharkcitizen.fr

Parc Naturel Marin de Mayotte - 14 Lot Darin Montjoy
Jura - 97600 DZOU - 02 69 60 73 65

Crédits photographiques: Iseki, Plo, S. ARMAS/
CHINE NOUVELLE/SIPA, SharkCitizen

SHARK
CITIZEN
REQUINS & SOCIÉTÉS

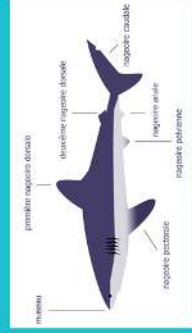
La pêche des requins à Mayotte



Reconnaître un requin

Ce n'est pas un poisson comme les autres :

- Squelette cartilagineux et non osseux ;
- Fentes sur les côtés de la tête pour la respiration ;
- Ecailles dures et difficiles à enlever



Les requins indispensables à l'équilibre des eaux mahoraises

C'est un grand prédateur, comme le lion dans la savane. Il a un rôle important dans l'équilibre du lagon de Mayotte. Il chasse entre autres les poissons faibles, malades, mourants et morts. Il nettoie notre lagon et nous permet de pêcher des poissons en bonne santé. Il permet ainsi de préserver les récifs coralliens et l'océan, bref, le requin est essentiel !

Danger sur les requins

Les requins sont gravement menacés d'extinction à travers le monde, principalement à cause de la surpêche. On les capture en trop grandes quantités pour leur viande, leurs ailerons, thuille de leur foie, leur cartilage... Le requin se reproduit lentement avec peu de petits à chaque fois, c'est pourquoi ils sont très sensibles à la surpêche. Nous sommes en train de perdre les requins à travers le monde et cela risque de gravement impacter les océans.

Sont-ils protégés à Mayotte ?

Oui ! A Mayotte, comme dans tous les pays européens, la découpe des ailerons en mer pour la vente n'est pas autorisé. De plus, un arrêté de 2015 interdit la vente de certains requins, car il peut être dangereux de les manger.



Des risques pour la consommation humaine?

Les requins peuvent accumuler dans leurs chairs plusieurs éléments toxiques pour la consommation humaine.

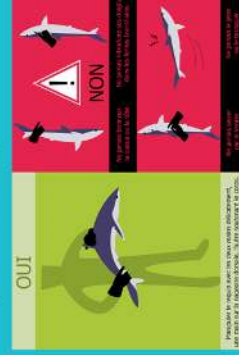
- la ciguatera, toxine provenant d'une algue
- les carcinogènes, toxines propres aux requins
- les composés chimiques : issues de l'activité humaine (mercure, plomb, cadmium, ...)



Ces toxines peuvent entraîner des maladies du cerveau, une hospitalisation sérieuse ou la mort. A Madagascar, de nombreuses personnes sont mortes après avoir consommé des requins bouillies notamment.

Que faire en cas de pêche d'un requin?

Pour toutes les raisons citées avant, il est préférable de ne pas pêcher et consommer du requin. Dans le cas d'une capture, afin de relâcher le requin le plus rapidement possible et en bonne santé, il faut :



• Tout d'abord vous protéger :

Ne remontez pas les requins de plus de 2 mètres sous peine de vous blesser ou de faire chavirer l'embarcation. Ne pas rester trop proche de la mâchoire mais plutôt vers le centre de l'animal, attention à la queue très puissante qui pourrait vous déséquilibrer, remettre le requin le plus rapidement possible à l'eau pour diminuer les risques

• Libérer le requin rapidement :

1. au bout d'un hameçon couper la ligne au plus près de la bouche si le retrait de l'hameçon est trop dangereux.
2. dans un filet maintenir fermement la queue et essayer de démailler le requin en faisant attention à la mâchoire. Si le démaillage n'est pas possible, couper les mailles du filet.

Sciences participatives

L'association a été l'animateur du volet requin du réseau **TsiÔno*** durant sa première année de fonctionnement. Elle se chargeait de **recupérer les données d'observations** de requins auprès des clubs de plongée, plaisanciers et opérateurs, avant que le site internet du réseau ne soit mis en ligne. Une fois en ligne, Shark Citizen guidait les observateurs vers le site pour saisir eux-mêmes leurs observations. De plus, les membres de l'association ont permis le signalement de **plusieurs dizaines d'observations** lors de leurs sorties personnelles ou dans le cadre de l'association (**22% des observations TsiÔno**) et grâce à une veille sur les réseaux sociaux.



Formations

Dans le cadre de l'animation du réseau TsiÔno, l'association a également formé les plongeurs des clubs de Mayotte à **l'identification des requins**. Ceci afin de recueillir des observations pertinentes. En effet, on se rend compte que de nombreux plongeurs ignorent les noms d'espèce des requins les plus communément observés à Mayotte.

L'association a également **formé les enquêteurs SIH** du Parc naturel marin afin qu'ils puissent identifier les espèces de requins dans leur collecte de données aux débarquements de pêche. En effet, les requins sont souvent simplement notés « Requins ». Il leur est maintenant possible dans de nombreux cas d'identifier l'espèce, même en l'absence de tête ou d'ailerons.

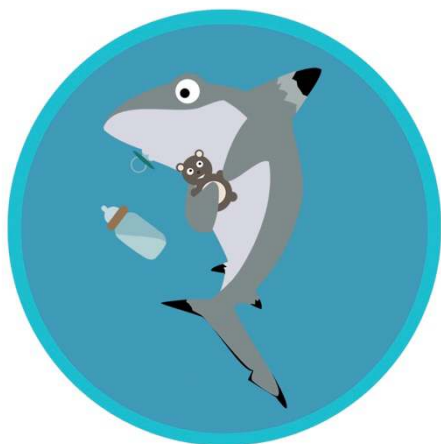


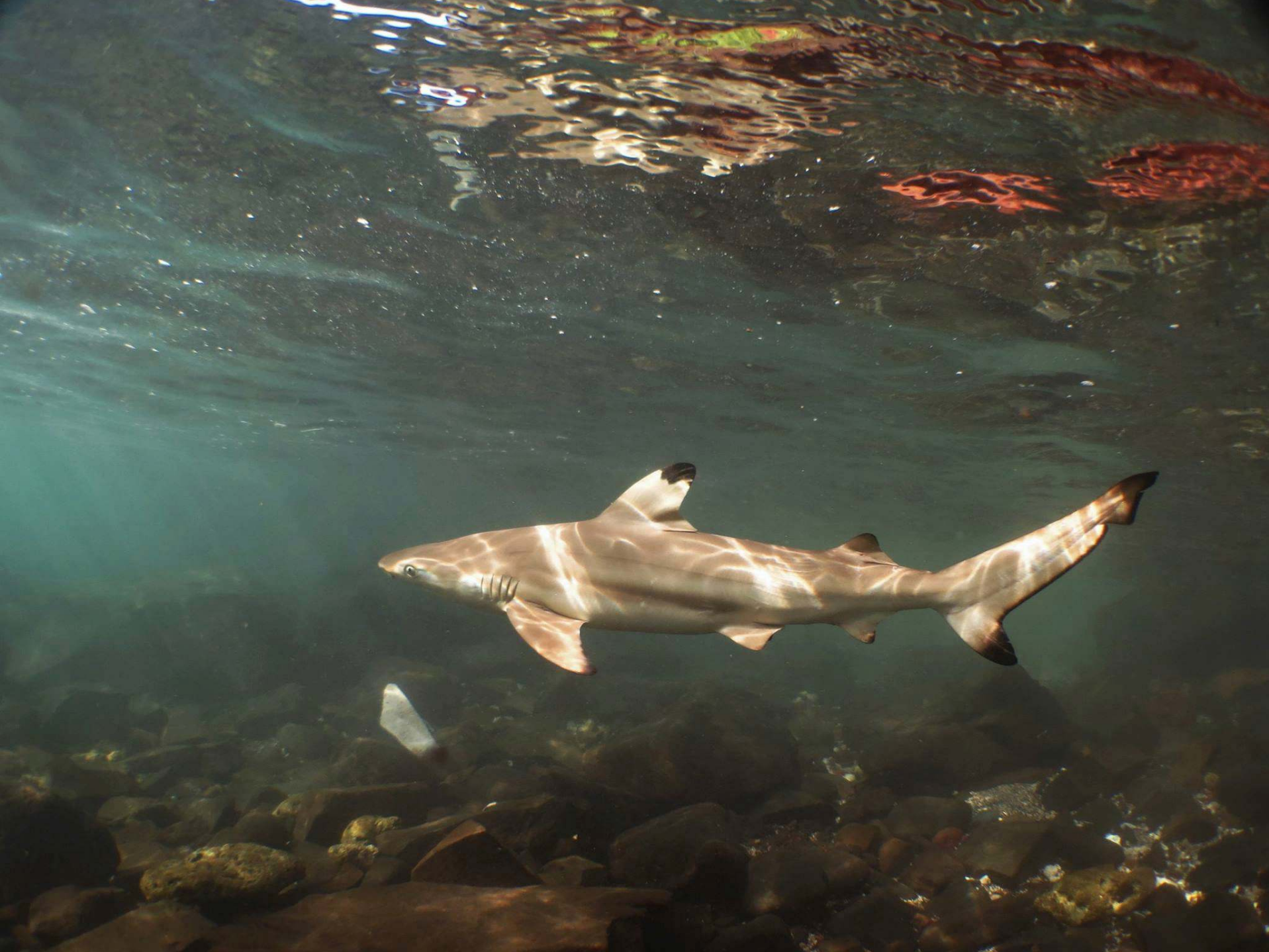


Suivis de nurseries de requins pointes noires

L'association a également souhaité mettre en place un suivi pour en apprendre plus sur les nurseries de requins pointes noires. Financé par un projet de **financement participatif (Ekosea)**, l'association n'a pas réussi à récolter une somme suffisamment importante pour effectuer une étude scientifiquement pertinente. Cependant la somme récoltée a permis **de tester une méthode**, d'en déterminer les limites et de tout de même **récolter quelques informations sur les requins présents dans cette zone**.

Le suivi se fait à l'aide d'un drone piloté par la société **DroneGo Mayotte** selon un protocole précis (consulter le rapport de cette étude pour plus d'informations). Quelques résultats sont présentés dans la partie « Les requins de Mayotte ».



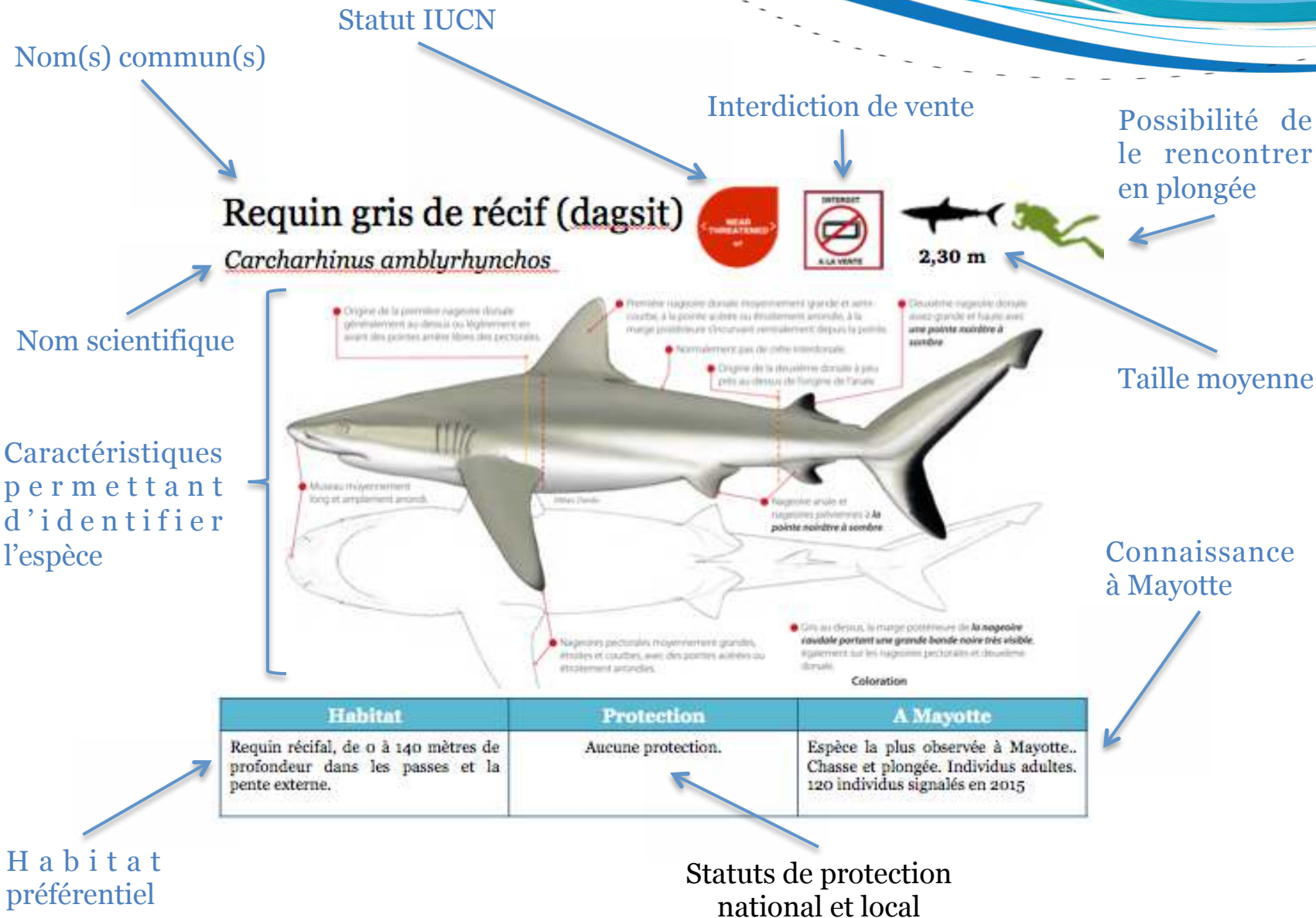


Données sur les requins de Mayotte

Les **requins de Mayotte** restent, scientifiquement parlant, **peu connus**. Il s'agit pourtant d'espèces en voie de disparition et pouvant interagir avec l'Homme. Il est donc important de les connaître afin de valoriser leur **aspect patrimonial et touristique** (fort attrait pour les requins en plongée), de pouvoir les protéger à l'échelle biogéographique et notamment à l'échelle de Mayotte. Il est nécessaire d'éviter des situations comme celle de la Réunion, en décelant suffisamment tôt des **modifications de comportements** des requins et/ou des évolutions de la structure des populations.

Nous encourageons donc les institutions à **engager des études et suivis** dans le futur, pour ces différentes raisons. Nous faisons ici un état des lieux des connaissances qui servira de base à ces mêmes institutions. Ces données ont été récoltés au fil des années par les associations **Mayshark** puis **Shark Citizen** et par le **parc naturel marin** (service d'information halieutique et réseau d'observateur TsiÔno).

Il existe à Mayotte, en 2016, **26 espèces de requins recensées**. La liste est sans doute vouée à s'agrandir puisque les régions voisines présentent un nombre d'espèces un peu plus important. De plus, les espèces benthiques sont sans doute plus nombreuses mais encore non échantillonnées. Ce document présente des fiches d'identification de ces 26 espèces comme suit:





L'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature en français) est un organisme qui édite chaque année la **liste rouge des espèces menacées**. Elle sert de base pour connaître le statut des différentes espèces faunistiques et floristiques à travers le monde. De nombreux requins sont présents sur cette liste avec des **statuts plus ou moins préoccupants**. Il existe 7 catégories IUCN:

- Least Concern (LC) : espèce largement répandue et abondante (comprend l'Humain)
- Near Threatened (NT) : proche de la menace dans un avenir prochain
- Vulnerable (VU) : confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.
- Endangered (EN) : confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.
- Critically endangered (CR) : confrontée à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage.
- Extinct in the Wild (EW) : plus de spécimens dans la nature.
- Extinct (EX) : éteintes ou certainement éteintes

Les fiches précisent à chaque fois le statut IUCN du requin. Elles présentent aussi **la possibilité de le rencontrer en plongées**. Mayotte n'est pas un hot spot pour l'observation des requins mais certaines espèces sont rencontrées régulièrement. Ce logo de plongeur permet de connaître celles que l'on a le plus de chance de rencontrer.



Observation fréquente, hebdomadaire voir journalière (selon les sites de plongées)



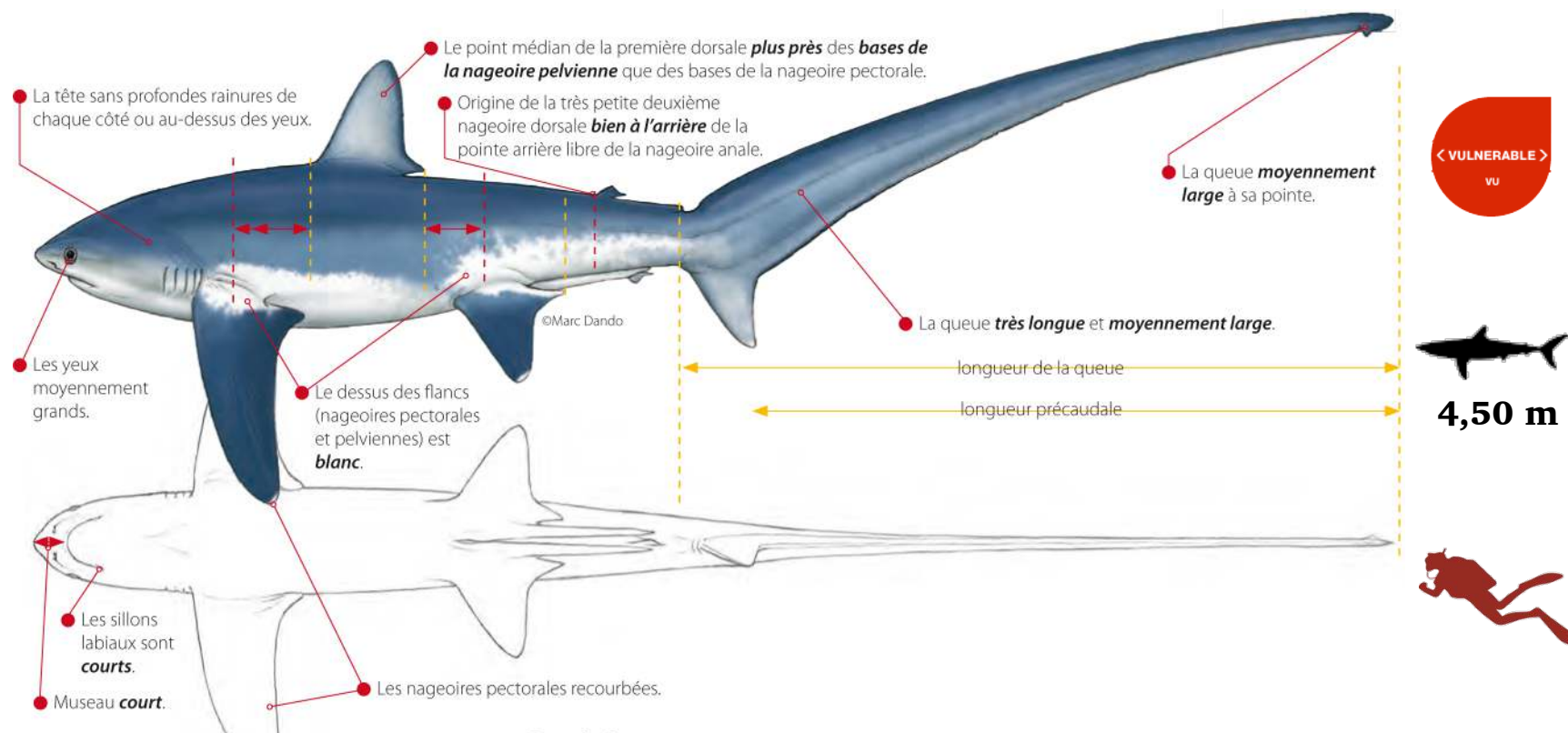
Rare chance de rencontre en plongée, cependant plusieurs observations sont faites chaque année.



Aucune chance d'observer ce requin en plongée ou extrêmement rarement.

Requin renard commun

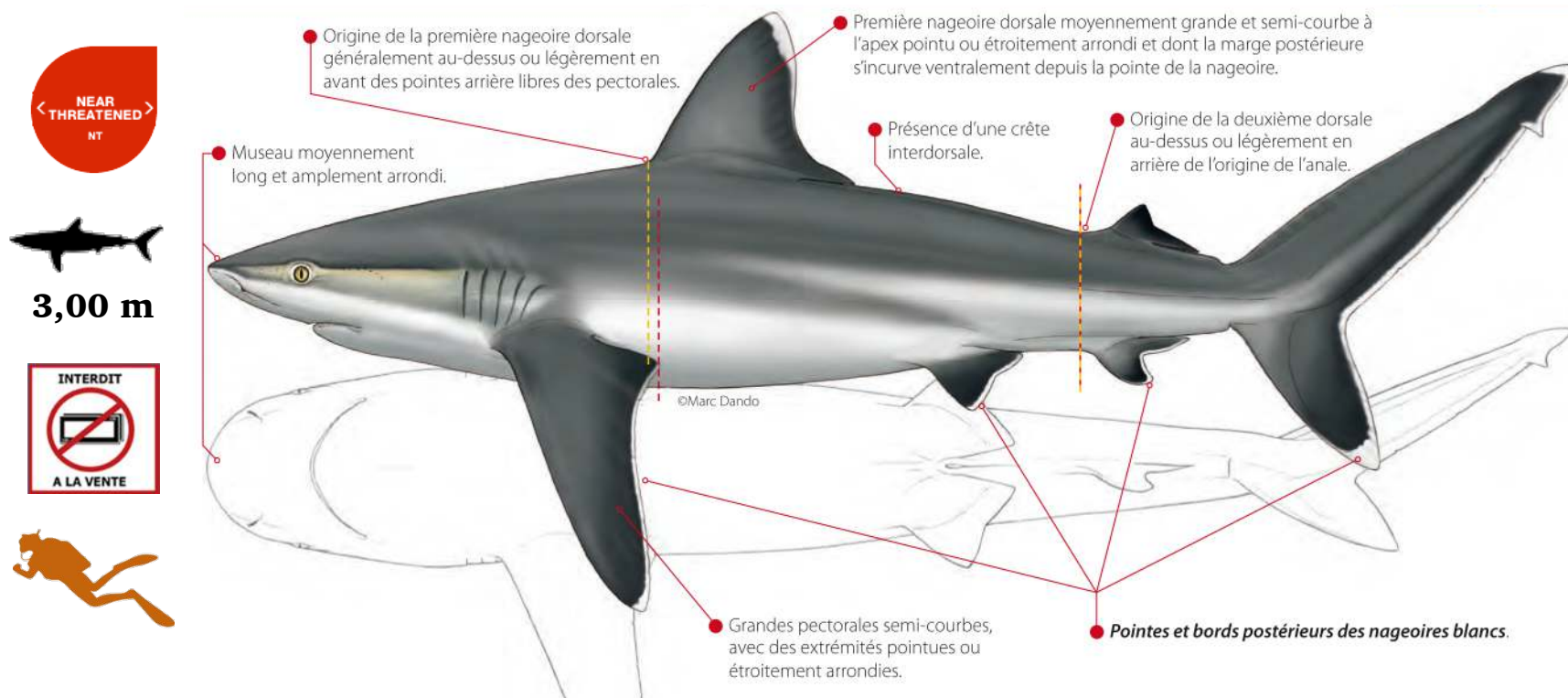
Alopias vulpinus



Habitat	Protection	A Mayotte
Pélagique, de 0 à 400 mètres de profondeur	Bonn Annexe II*; CITES ANNEXE II*; Zone CTOI* interdit de conserver à bord	Observation très ponctuelle (<10 au total) en pêche, chasse ou plongée

Requin pointes blanches

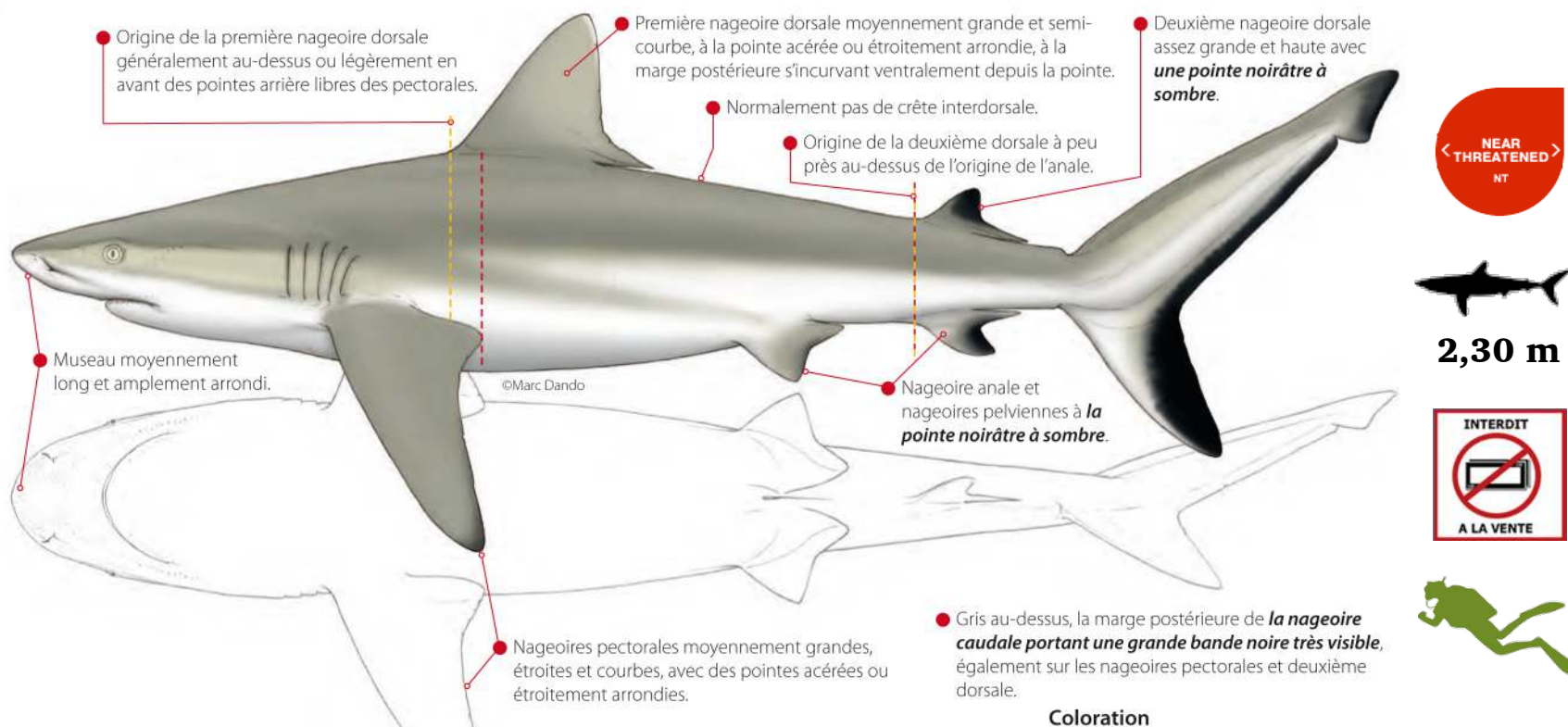
Carcharhinus albimarginatus



Habitat	Protection	A Mayotte
Requin récifal, de 0 à 800 mètres de profondeur, dans les passes et sur la pente externe	Aucune protection.	Observation assez rare dans les passes et sur la pente externe de la barrière, en plongée ou chasse

Requin gris de récif

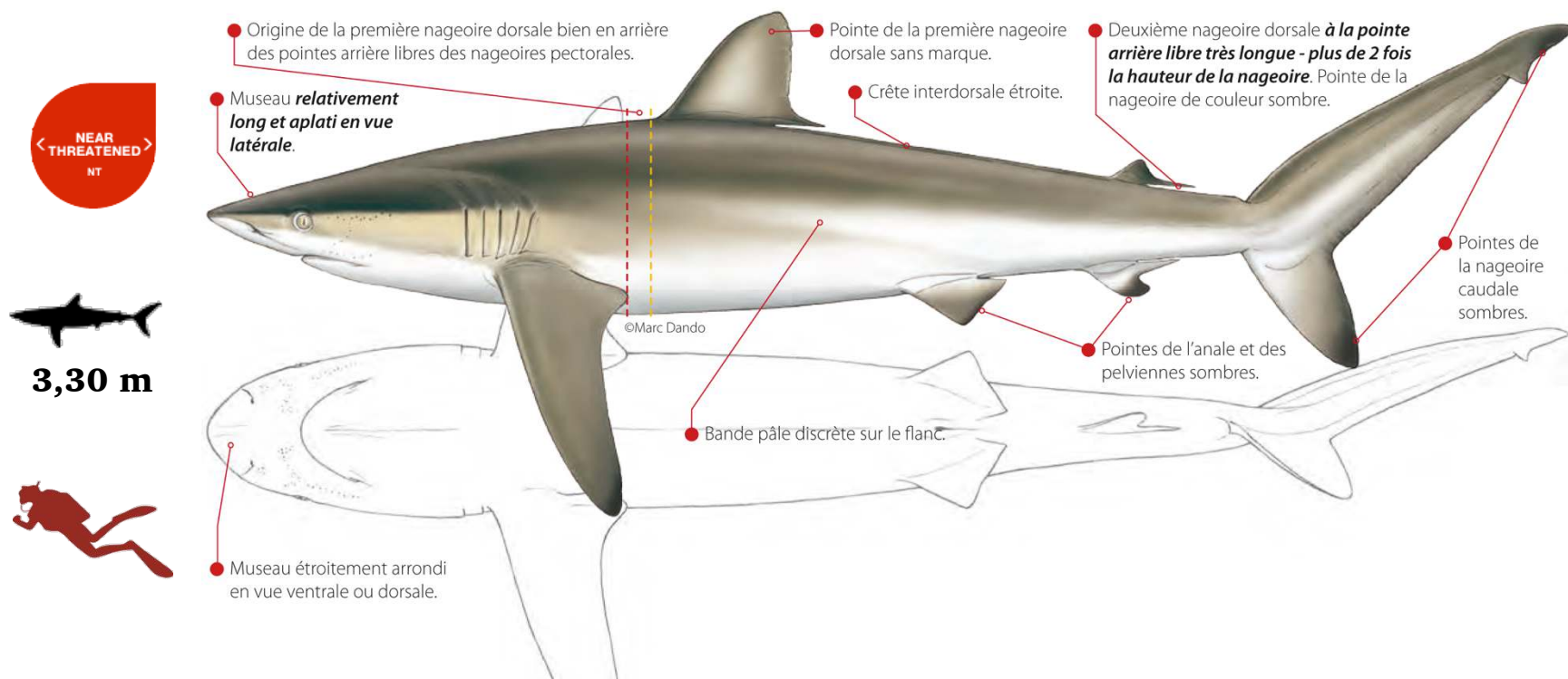
Carcharhinus amblyrhynchos



Habitat	Protection	A Mayotte
Requin récifal, de 0 à 140 mètres de profondeur, dans les passes et sur la pente externe.	Aucune protection.	Espèce la plus observée à Mayotte, en chasse et en plongée surtout dans les passes. Individus adultes. 120 individus signalés en 2015

Requin soyeux

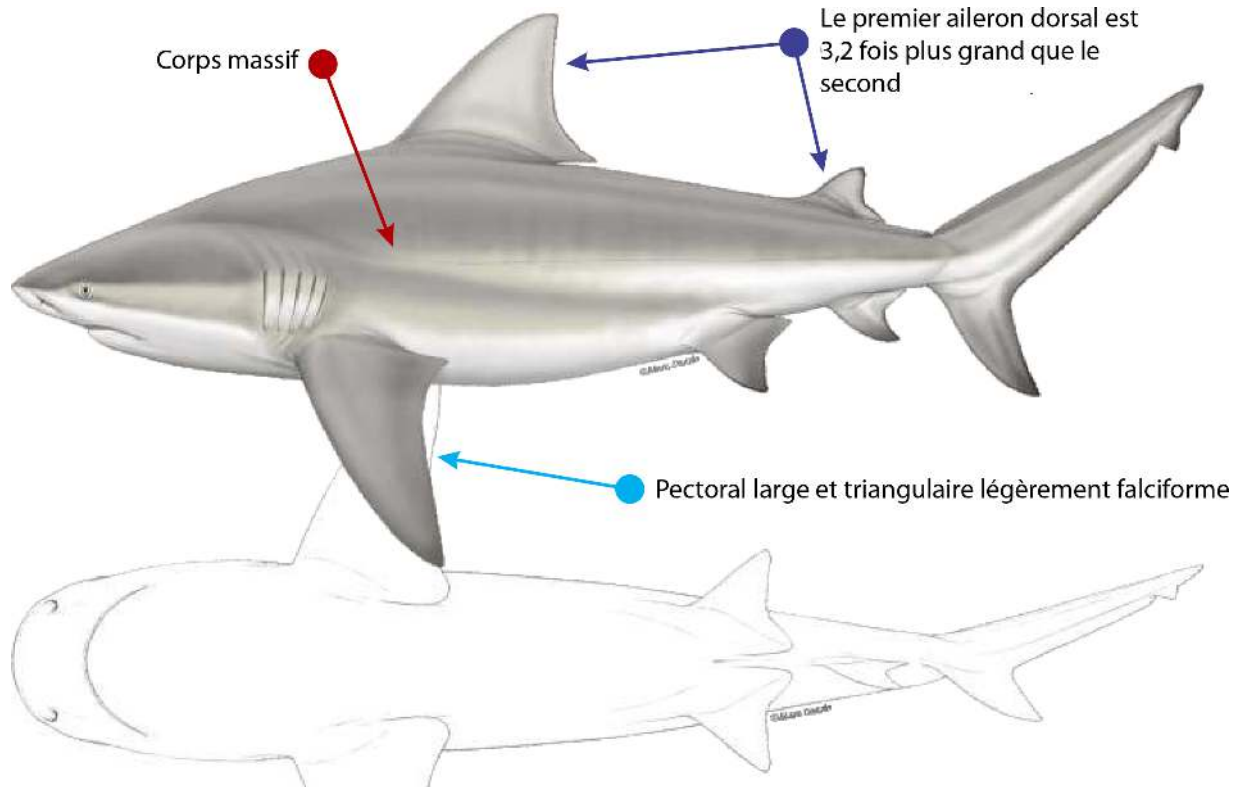
Carcharhinus falciformis



Habitat	Protection	A Mayotte
Requin plus océanique, de 0 à 500 mètres de profondeur.	Bonn Annexe II; CITES ANNEXE II (2016)	Individus fréquemment pêchés par les palangriers et par les pêcheurs mahorais en barque.

Requin bouledogue

Carcharhinus leucas



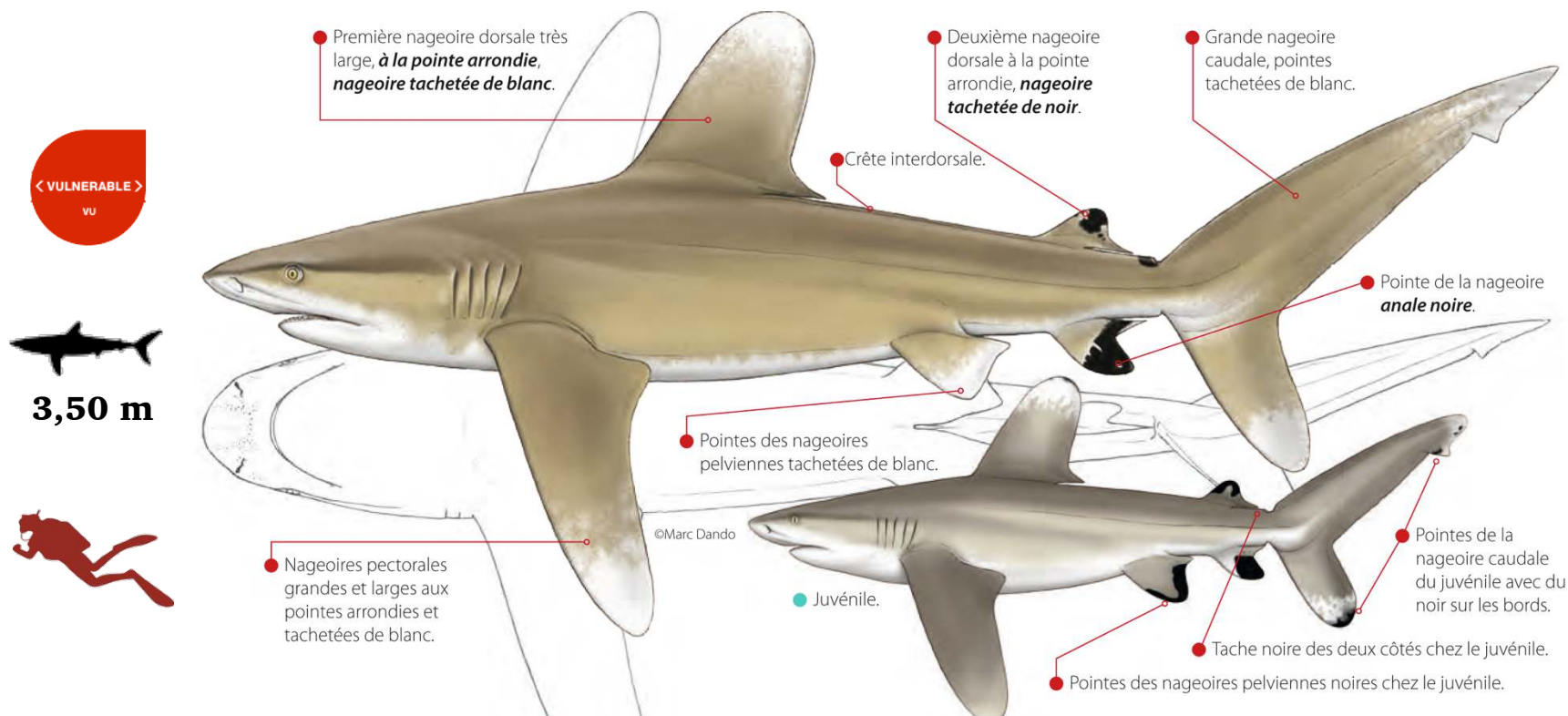
3,40 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Eaux côtières, de 0 à 150 m de profondeur. Privilégie les estuaires, les baies et les lagons.	Aucune protection.	Individus occasionnellement observés (quelques fois par an), notamment dans la passe en S.

Requin longimane

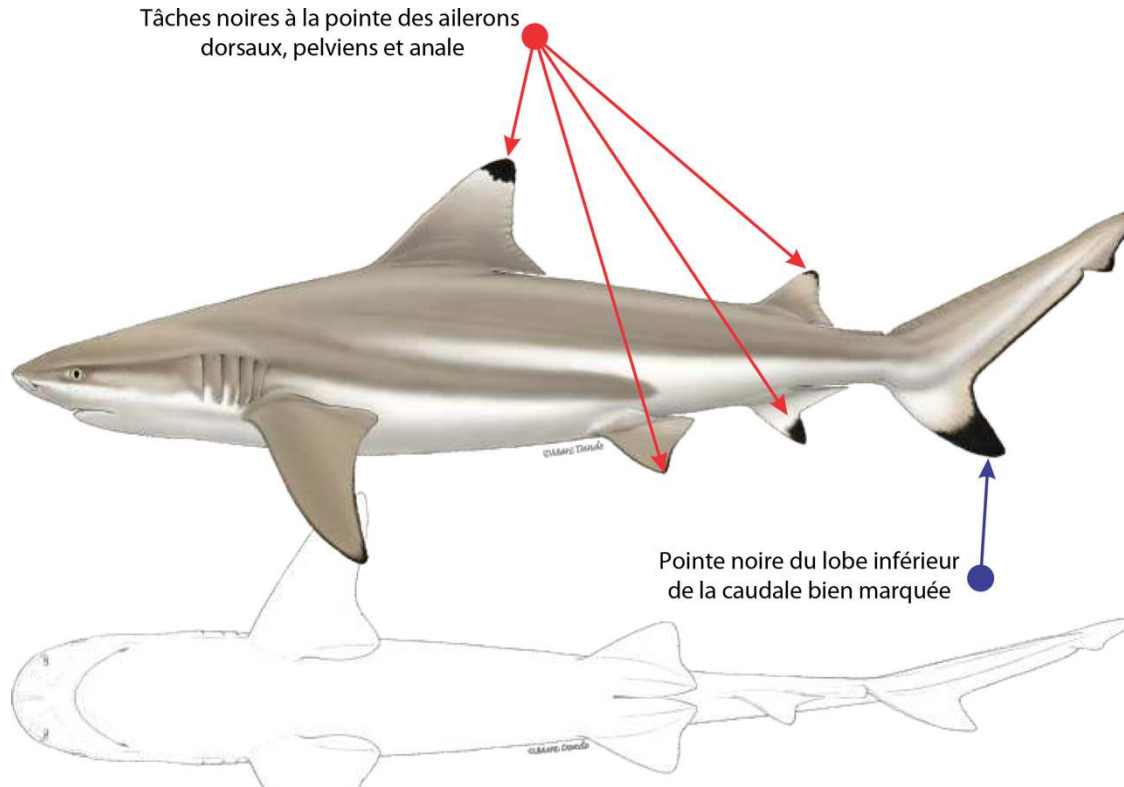
Carcharhinus longimanus



Habitat	Protection	A Mayotte
Exclusivement pélagique, océanique, de 0 à 150 mètres de profondeur.	Annexe II de la CITES	Individus signalés quelques fois hors lagon. Pêche accidentelle à la palangre occasionnelle.

Requin pointes noires

Carcharhinus melanopterus



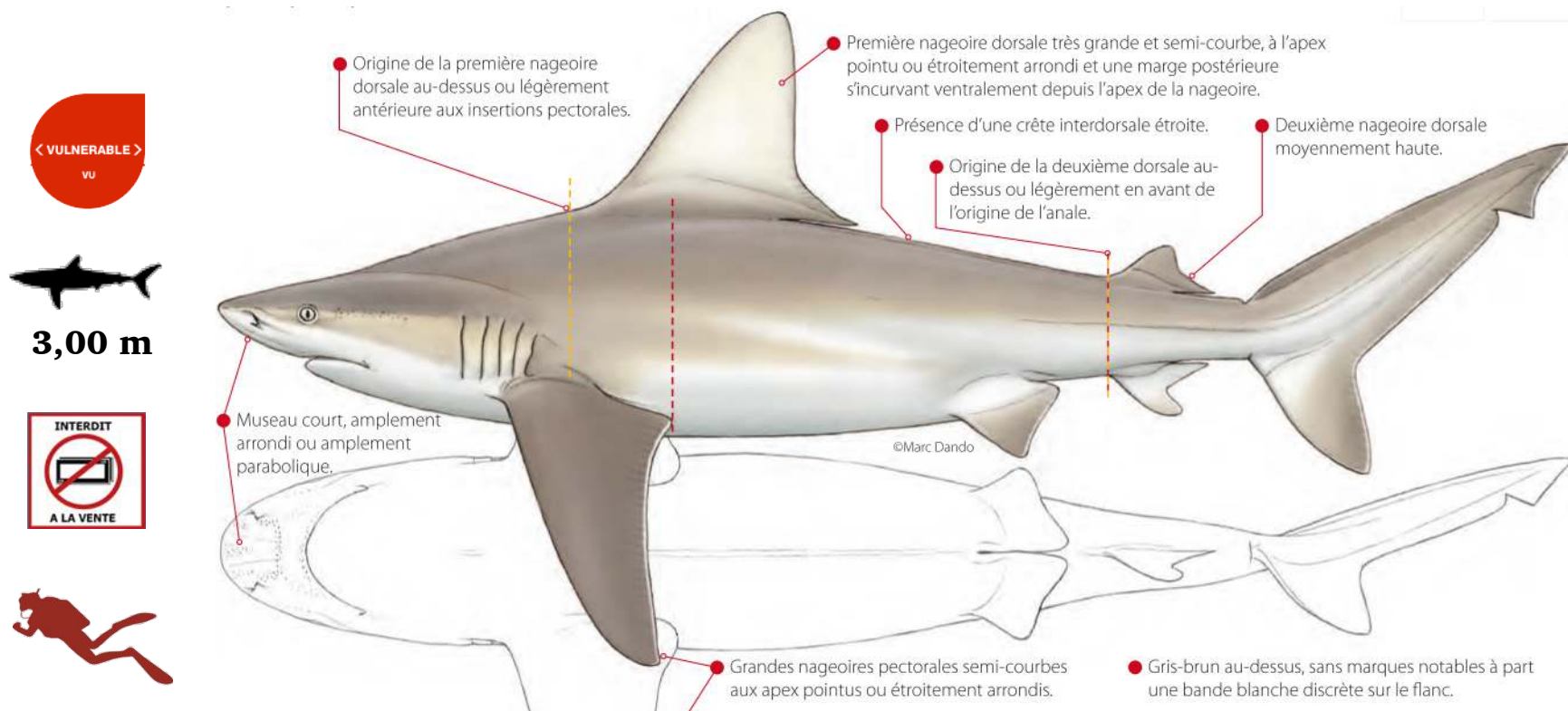
1,60 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Associé au récifs coralliens, passes et lagon. Nurseries en eaux très peu profondes.	Aucune protection.	Rarement observés en plongée, il existe cependant un ou plusieurs sites de nurseries autour de l'île.

Requin gris

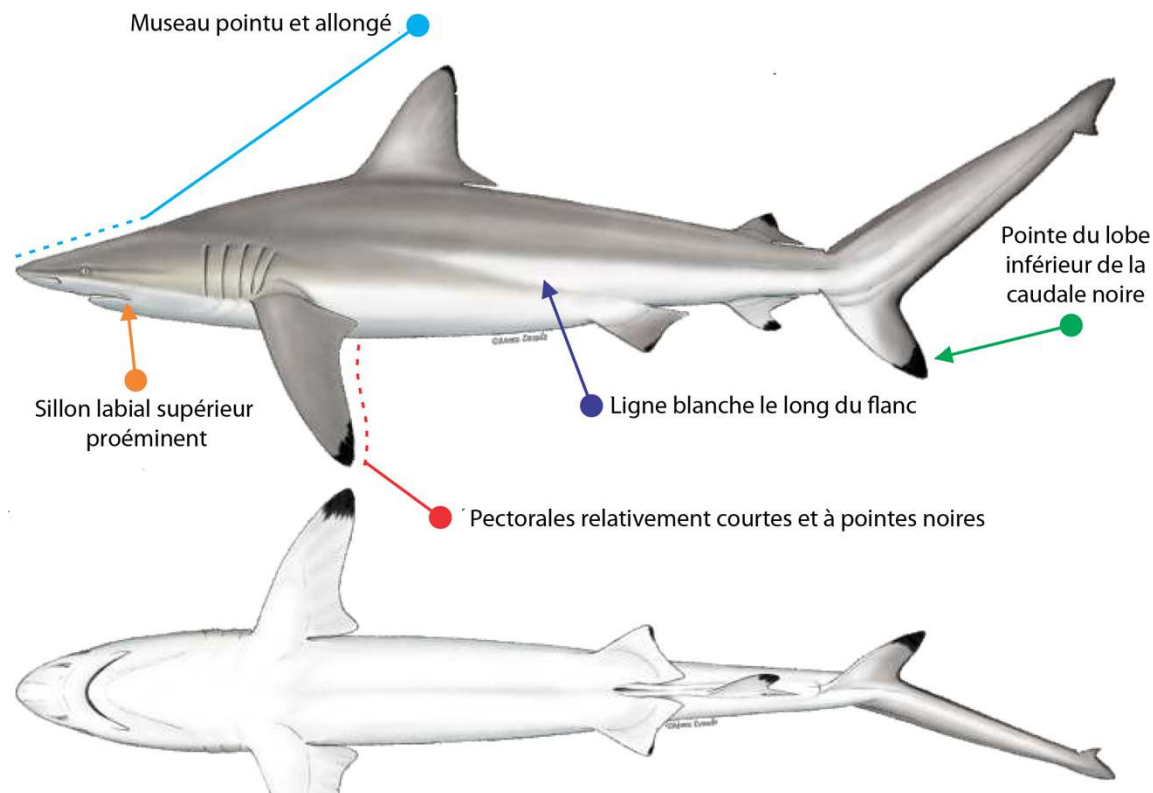
Carcharhinus plumbeus



Habitat	Protection	A Mayotte
Eaux côtières de la surface à 300 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Très occasionnellement pêchés par les pêcheurs en barque.

Requin à queue noire

Carcharhinus sorrah



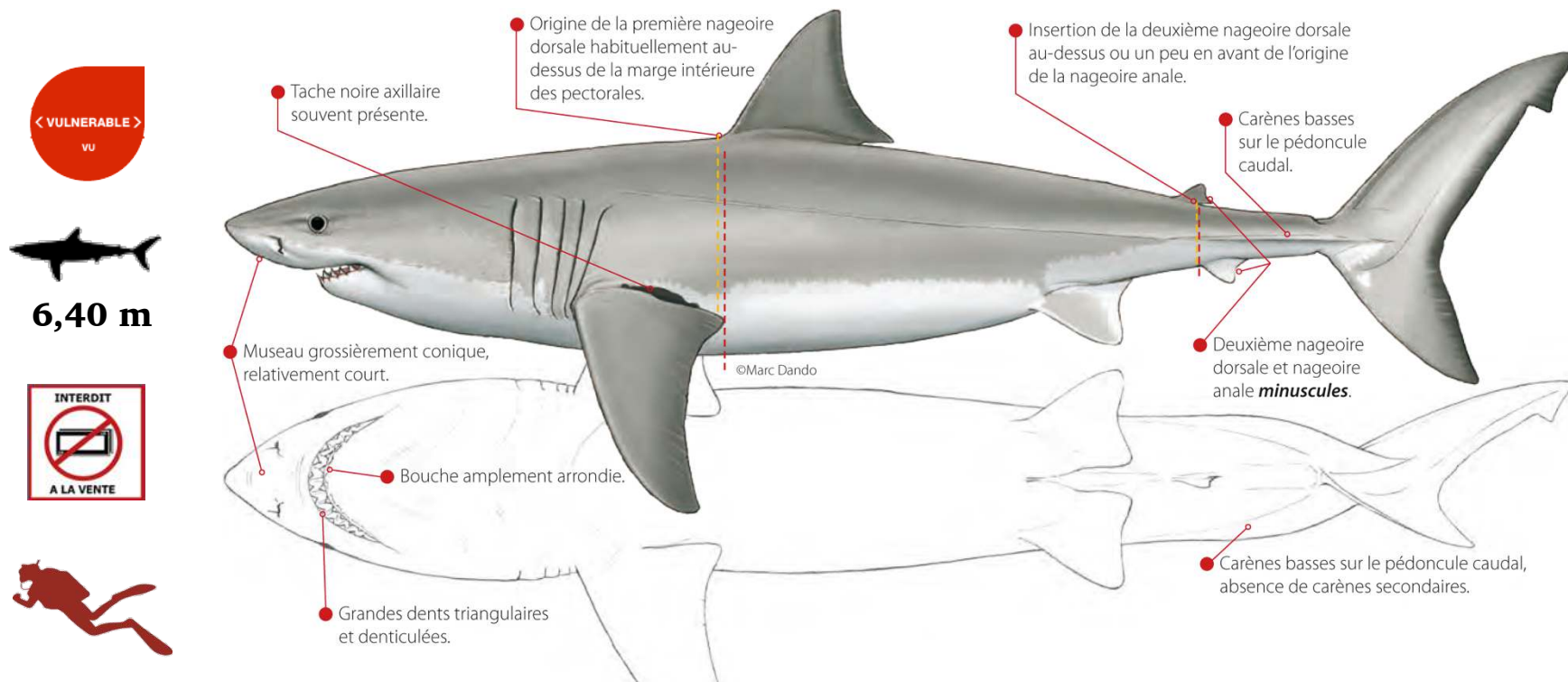
2,00 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Eaux peu profondes, sur les pentes insulaires et continentales de 0 à 140 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Très occasionnellement pêchés par les pêcheurs en barque.

Grand requin blanc

Carcharodon carcharias



Habitat	Protection	A Mayotte
Des eaux côtières aux îles océanique isolées, avec de longues périodes au large, de 0 à 1300 mètres.	CITES Annexe II, PCP* interdiction de pêcher, conserver à bord, transborder ou débarquer .	Deux cas de pêche accidentelle à Mayotte sur les 30 dernières années.

Squale chagrin cagao

Centrophorus moluccensis



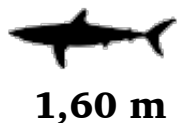
1,00 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Sur les pentes insulaires et continentales, de 125 à 820 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Très rares cas de pêche par des pêcheurs en barque.

Squale chagrin de l'Atlantique

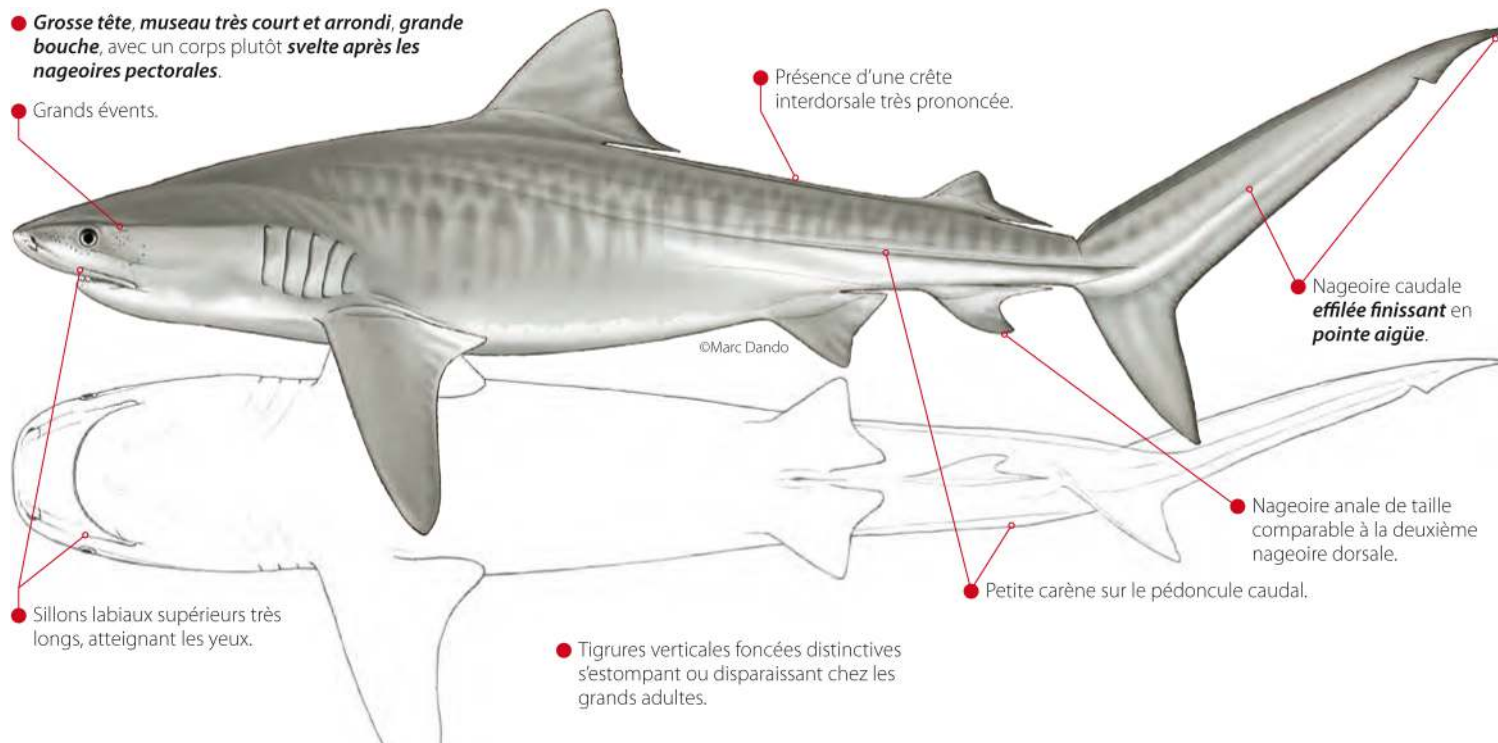
Centrophorus squamosus



Habitat	Protection	A Mayotte
Bathydémersal, de 145 à 2400 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Nouvelle espèce découverte en août 2015 grâce à la prédation d'une orque sur cette espèce. Cliché transmis par Shark Citizen à Bernard Seret, expert requin, pour identification.

Requin tigre

Galeocerdo cuvier



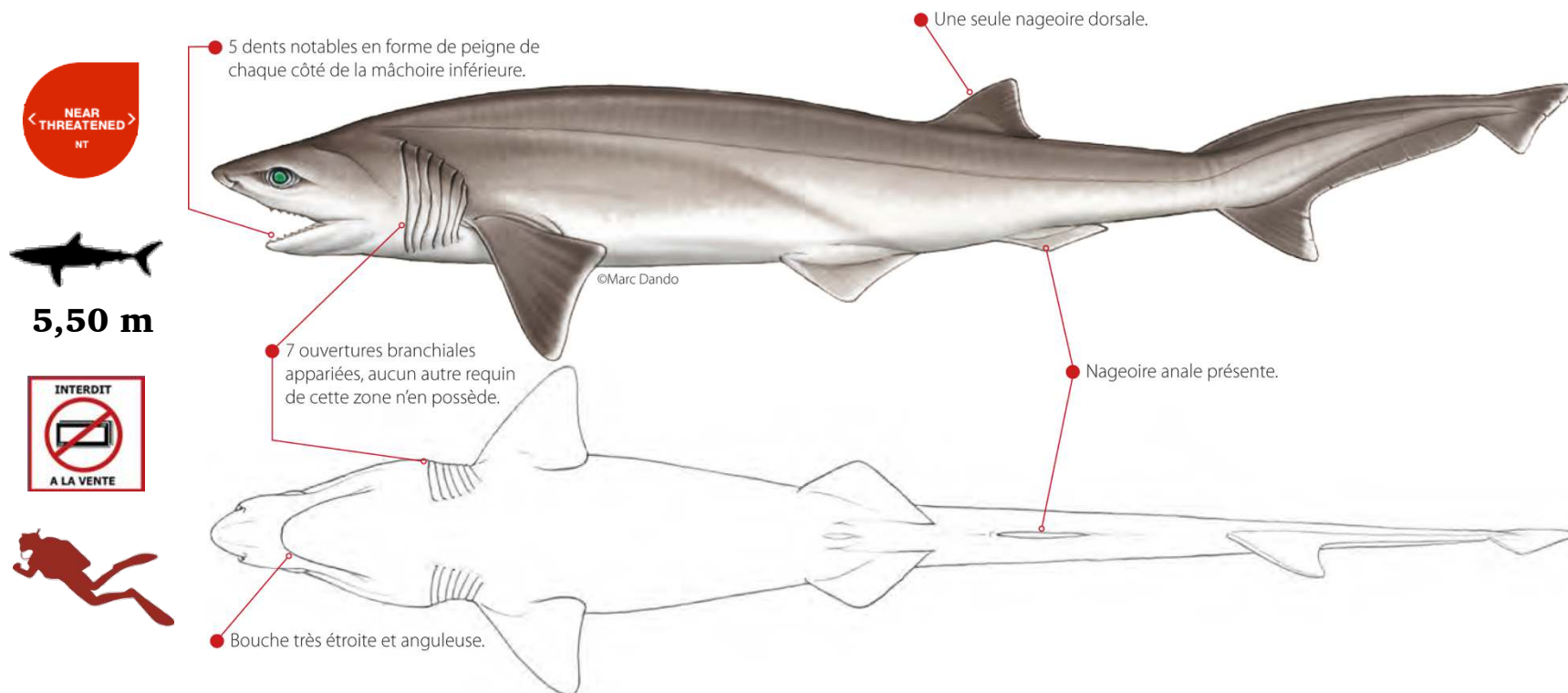
5,50 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Près des côtes et en haute mer, de 0 à 140 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Observation très occasionnelle en surface et plongée. Quelques individus pêchés en barque.

Requin gris

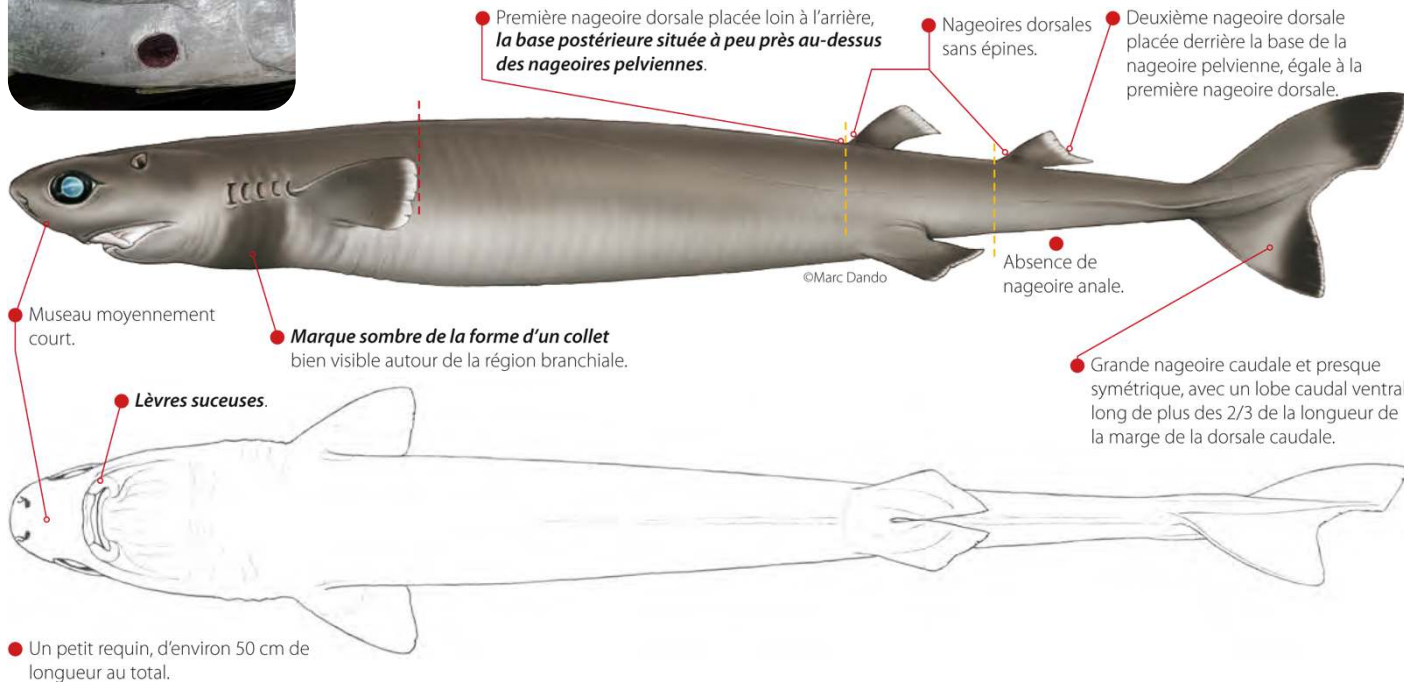
Hexanchus griseus



Habitat	Protection	A Mayotte
Bathybenthique, jusqu'à 2000 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Quelques captures de cette espèce par les pêcheurs en barque.

Squalelet féroce

Isistius brasiliensis



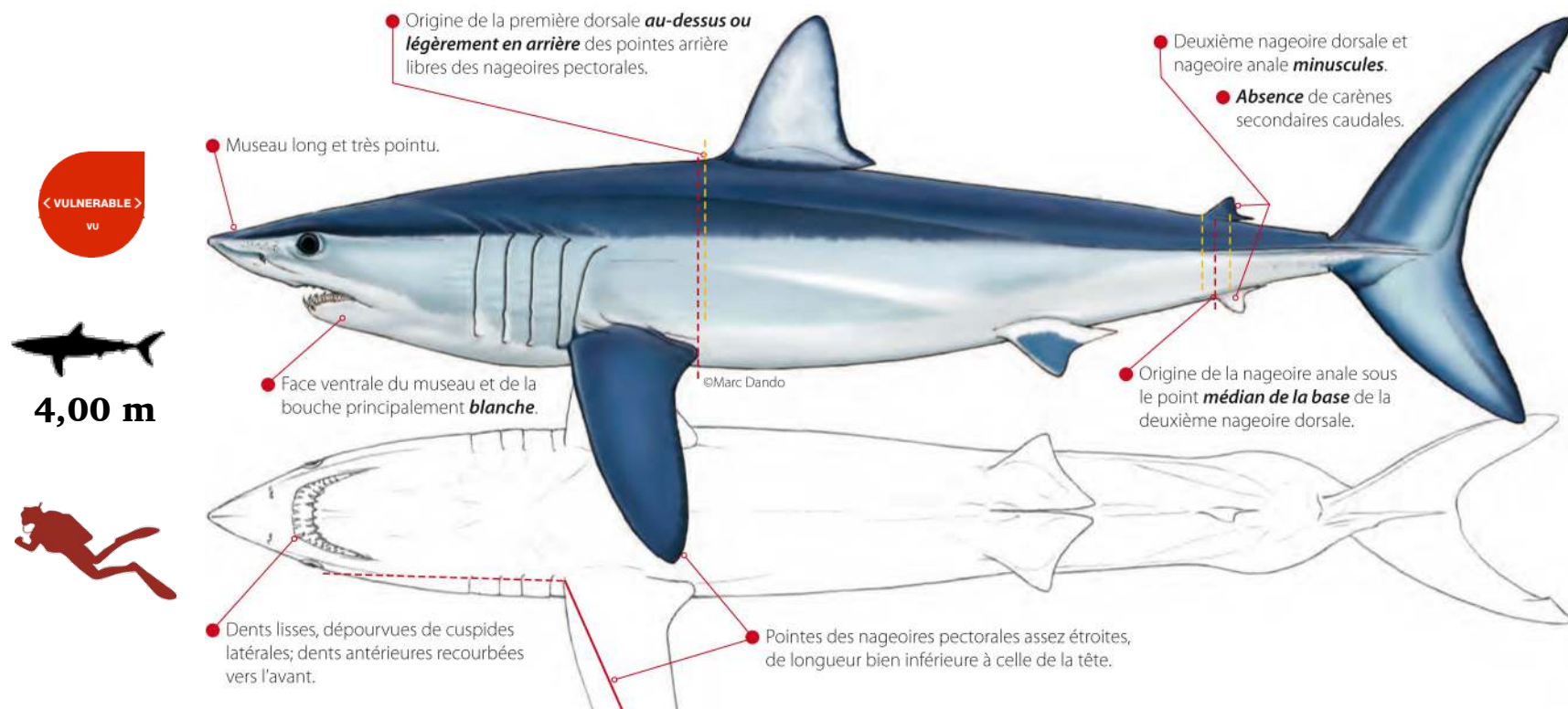
0,50 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Pélagique en eau profonde, entre 80 et 3500 mètres de profondeur. Peut remonter près de la surface durant la nuit	Aucune protection.	Jamais vu en direct, uniquement ses traces de prédictions sur les thons et espadons (cf. photo).

Requin taupe bleu (mako)

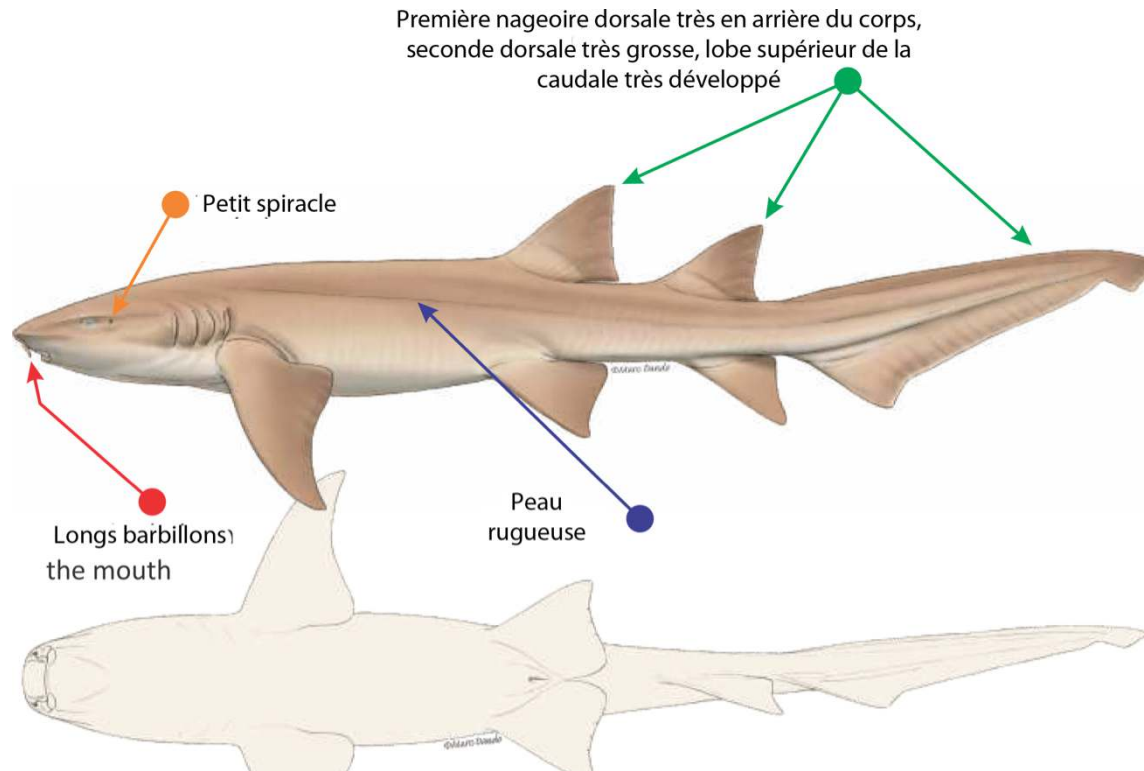
Isurus oxyrinchus



Habitat	Protection	A Mayotte
Pélagique, de 0 à 150 mètres de profondeur	Aucune protection.	Pêché occasionnellement à la palangre et conservé pour sa chair.

Requin nourrice fauve

Nebrius ferrugineus



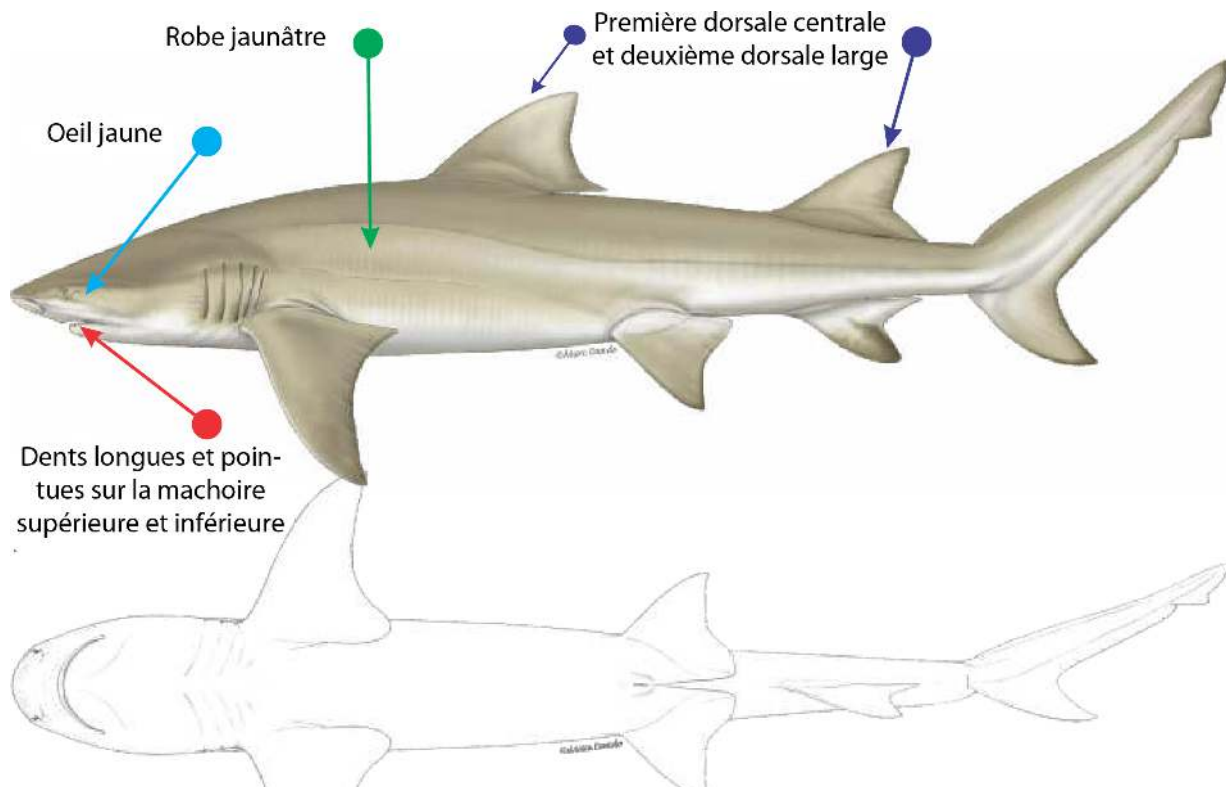
2,50 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Privilégie les récifs coralliens riches en anfractuosités et les fonds détritiques, de 0 à 70 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Assez souvent observé lors de plongées dans la passe en S et dans les passes du sud de l'île. Présence d'une nurserie aux Geysers possible.

Requin limon faucille

Negaprion acutidens



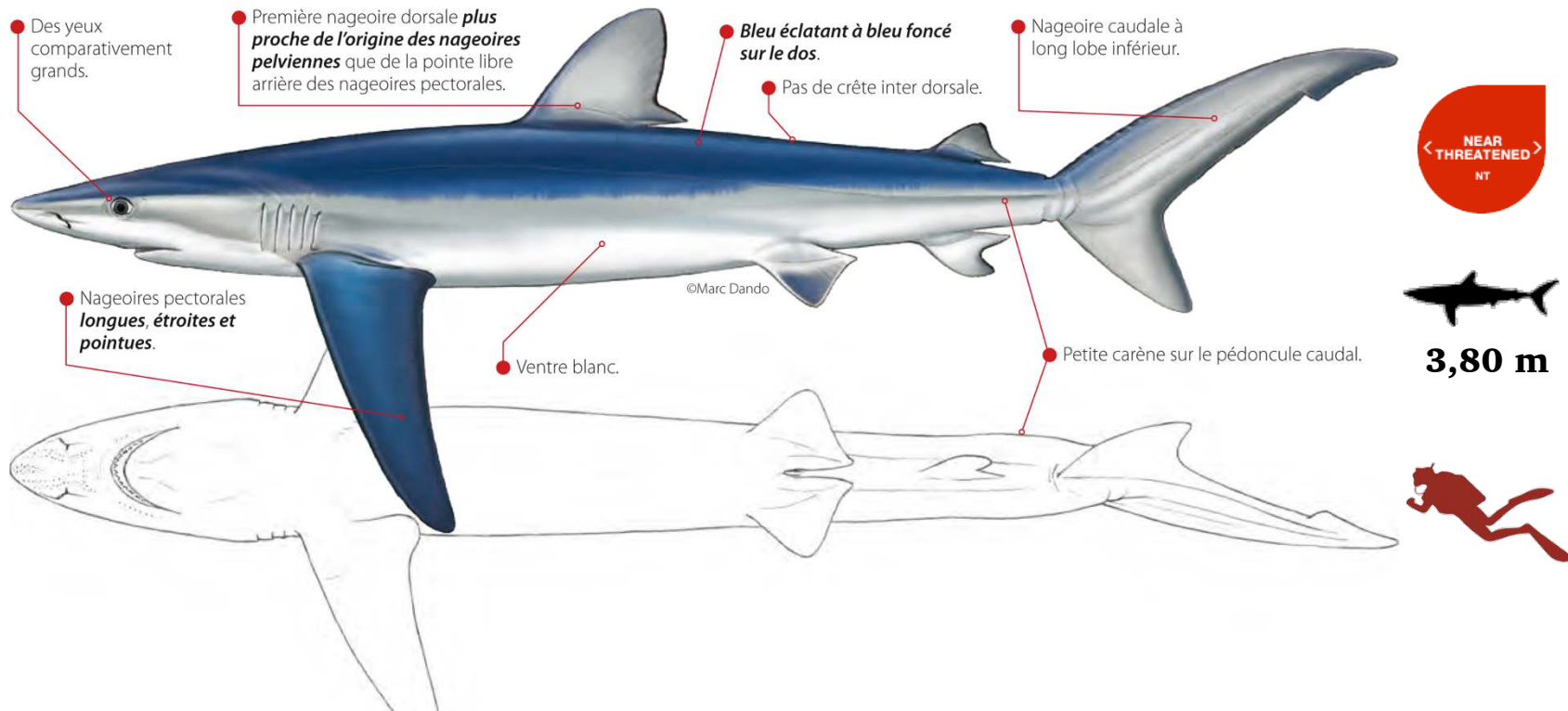
2,50 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Fonds sableux ou coralliens, de 0 à 90 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Très peu d'informations sur cette espèce.

Requin peau bleue

Prionace glauca



Habitat	Protection	A Mayotte
Pélagique, proche de la surface mais observé jusqu'à 150 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Pêchés fréquemment par les palangriers de Mayotte. Systématiquement relâchés.

Requin crocodile

Pseudocarcharias kamoharai



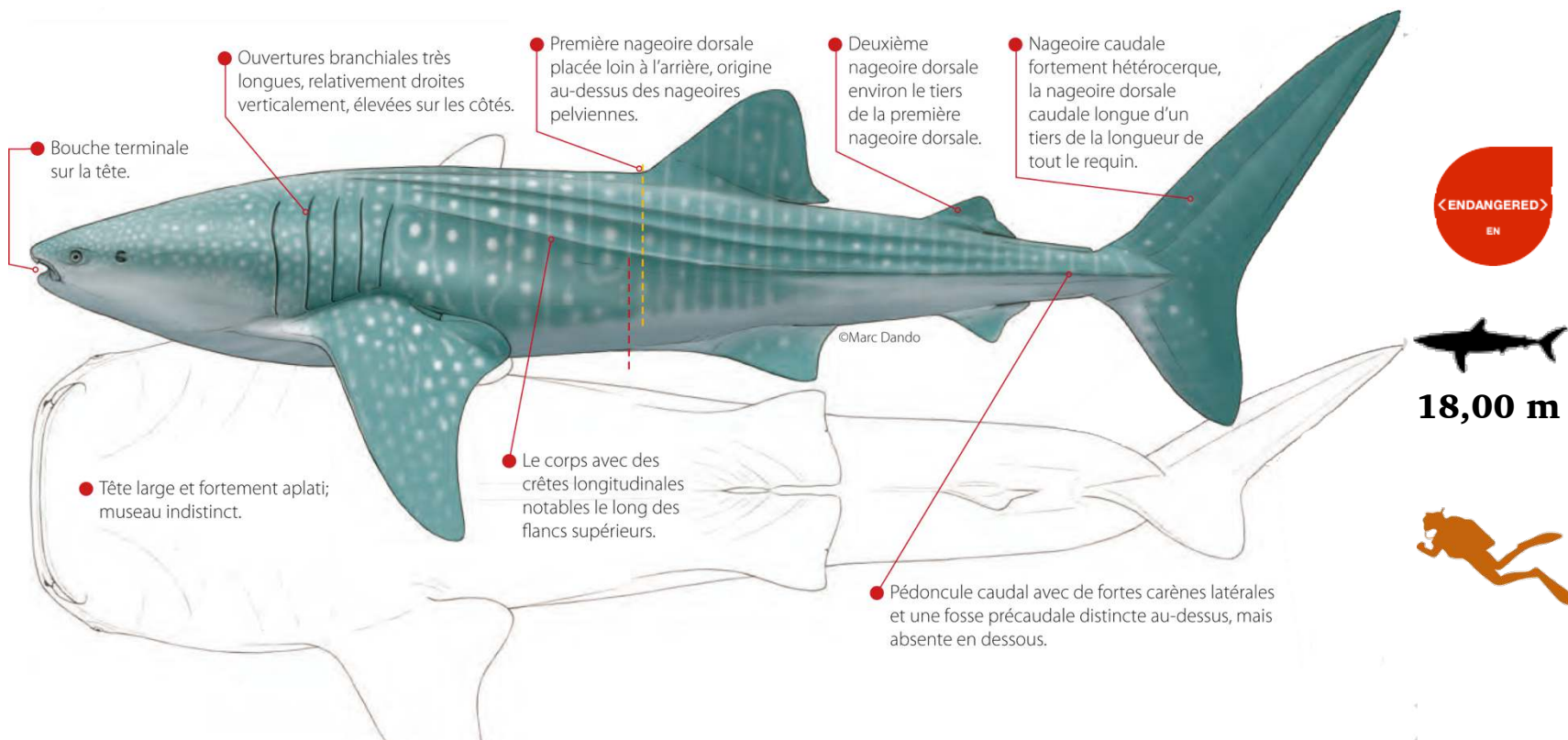
1,20 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Bien au large, de 0 à 590 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Très peu d'informations sur cette espèce.

Requin baleine

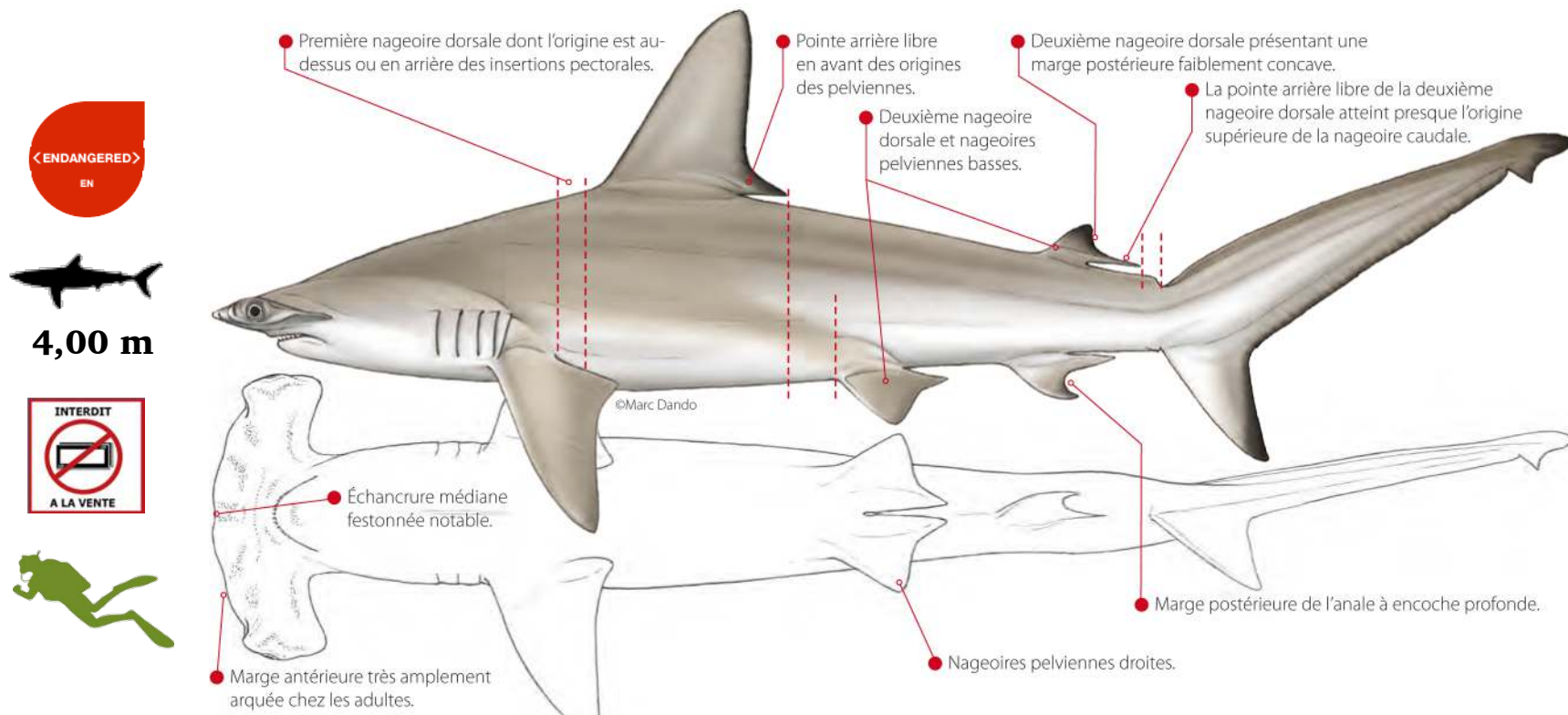
Rhincodon typus



Habitat	Protection	A Mayotte
Pélagique mais en eaux côtières selon les saisons, souvent proche de la surface.	CITES Annexe II.	Plusieurs observations chaque année à la sortie des passes, en surface ou en plongée.

Requin marteau halicorne

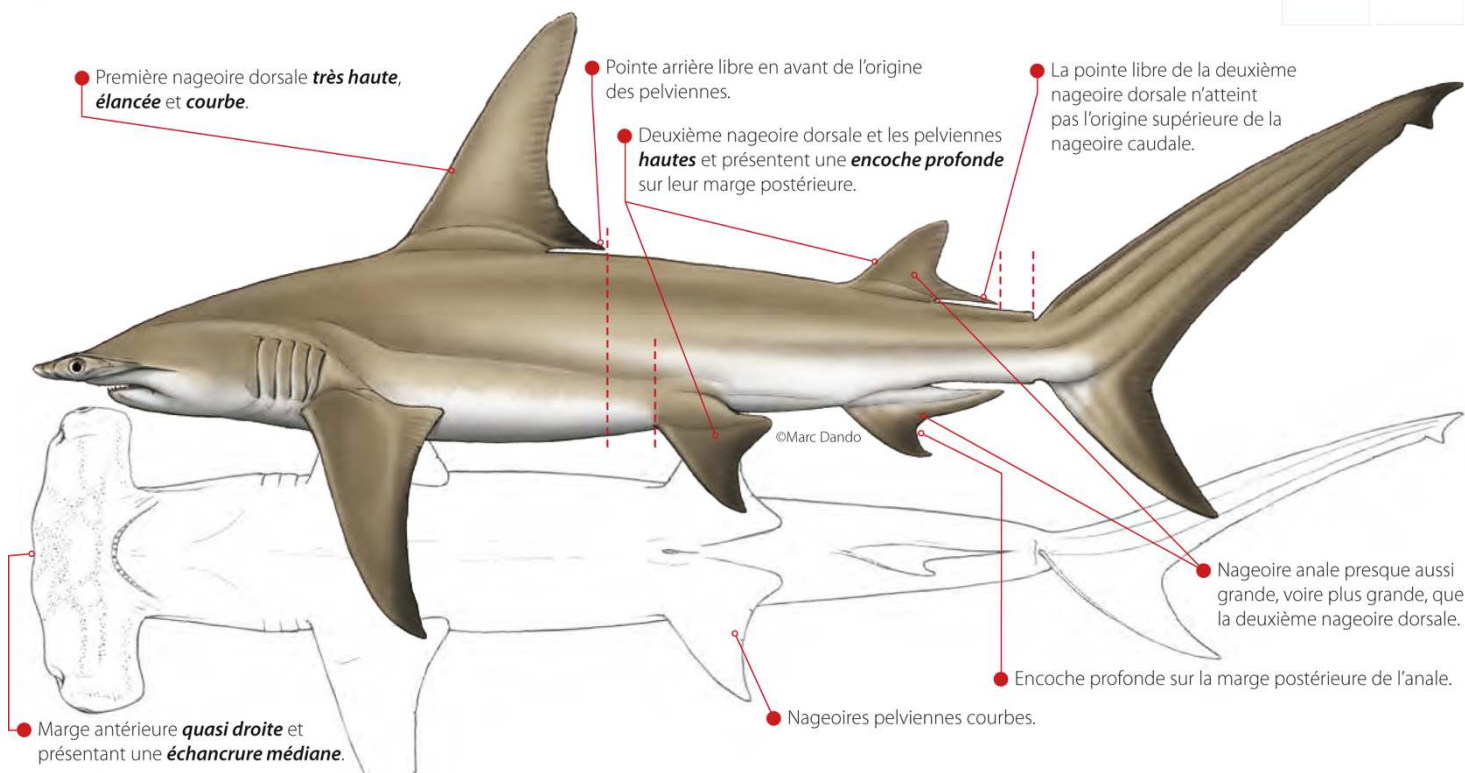
Sphyrna lewini



Habitat	Protection	A Mayotte
Apparemment dépendant des eaux côtières, évolue de la surface à 300 mètres de profondeur.	Bonn Annexe II; CITES Annexe II.	En hiver austral, nombreuses observations (banc de l'iris, façade ouest, passes du sud et passe en S). Parfois en banc de 10 à 50 individus.

Grand requin marteau

Sphyrna mokarran



6,00 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Pélagique et en eaux côtières, à proximité des récifs coralliens de 0 à 80 mètres de profondeur.	Bonn Annexe II; CITES Annexe II.	Très rarement observés.

Aiguillat à nez court

Squalus megalops



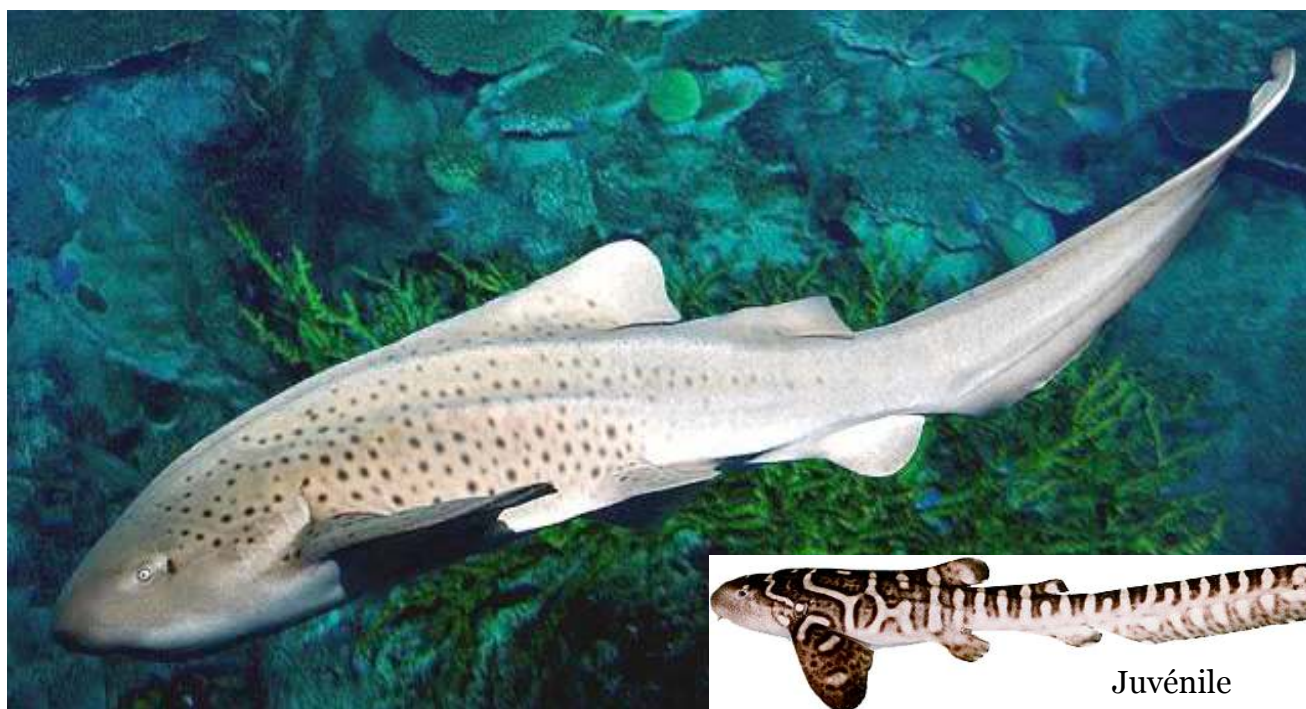
0,70 m



Habitat	Protection	A Mayotte
Benthique de 0 à 730 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Peu d'informations sur cette espèce.

Requin zèbre

Stegostoma fasciatum



3,00 m

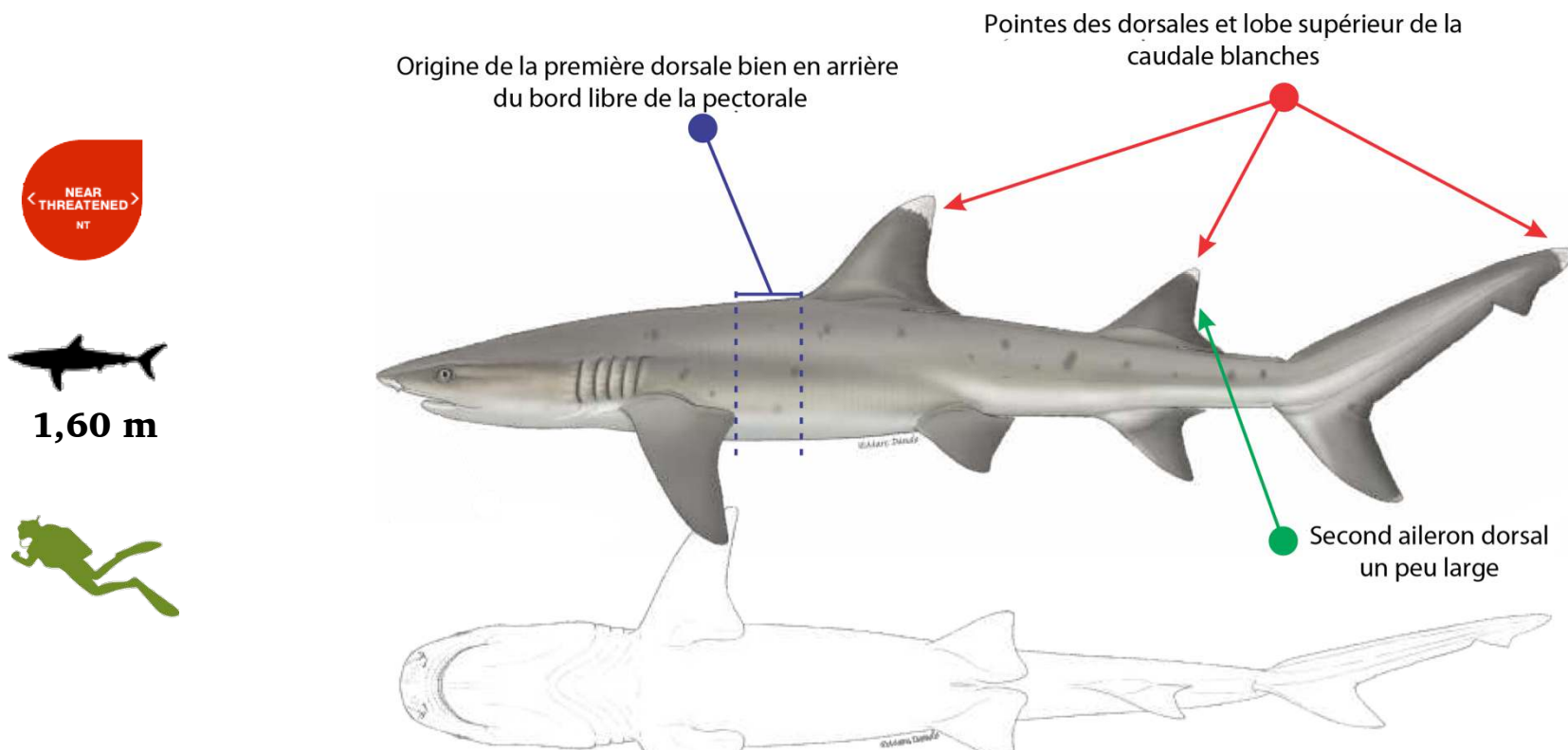


Juvénile

Habitat	Protection	A Mayotte
Fonds récifaux coralliens de 0 à 730 mètres profondeur.	Aucune protection.	Très peu d'observations de cette espèce.

Requin corail

Triaenodon obesus



Habitat	Protection	A Mayotte
Privilégie les récifs coralliens riches en anfractuosités et les fonds détritiques de 8 à 40 mètres de profondeur.	Aucune protection.	Second requin le plus observé à Mayotte dans les passes et sur la pente externe. Environ 70 individus observés en 2015.



Observation des requins à Mayotte

Bien loin des effectifs considérables de la Polynésie en matière de requins, **Mayotte abrite** tout de même un certain nombre de spécimens. Comme vu précédemment dans les fiches, un total de **24 espèces de requins** a été recensé, par un inventaire non exhaustif des espèces. On peut ajouter à cette liste **une espèce découverte en 2015**, le squalo chagrin de l'Atlantique, ainsi qu'**une espèce non observée directement** mais dont les signes laissent à penser qu'elle est présente à proximité de Mayotte: le squalolet féroce.

Cependant, de nombreuses **lacunes** persistent au niveau des connaissances en écobiologie des différentes espèces. La plupart des données existantes proviennent de captures volontaires et accidentelles de la pêche hauturière ainsi que d'observations opportunistes. **Mayshark a récolté bon nombre de ces observations opportunistes.** Ainsi, on peut noter la présence de requins rares comme le requin zèbre, mais également la présence de grands requins, comme les requins tigre et bouledogue, y compris à l'intérieur du lagon. Les interactions avec les usagers du lagon pour ces deux dernières espèces restent pourtant très rares et il n'y a pas d'accident relaté sur l'île (au vu du contexte social local, des informations peuvent cependant manquer). **Pour plus d'informations sur ces données, contacter Julien Wickel ou Jeremy Kiszka.**

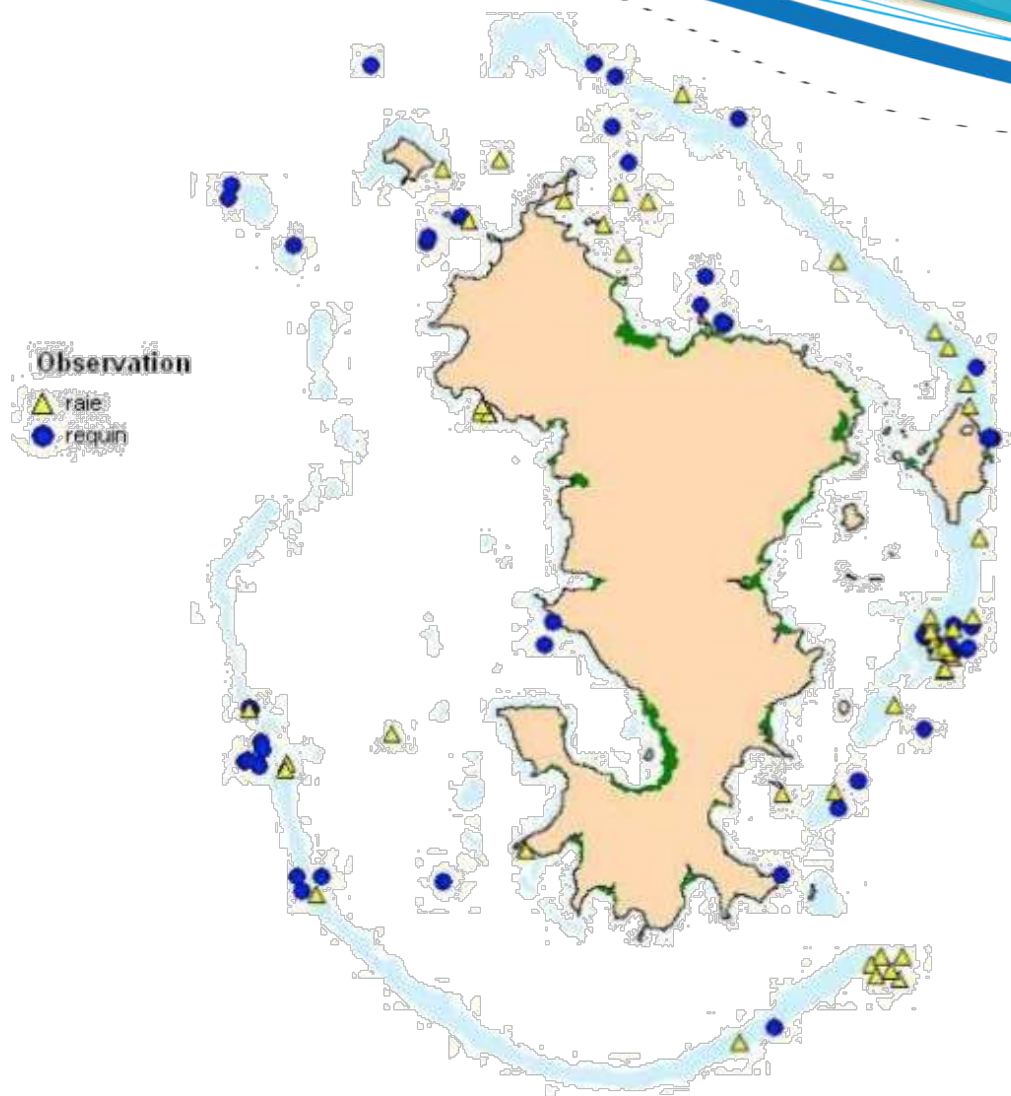
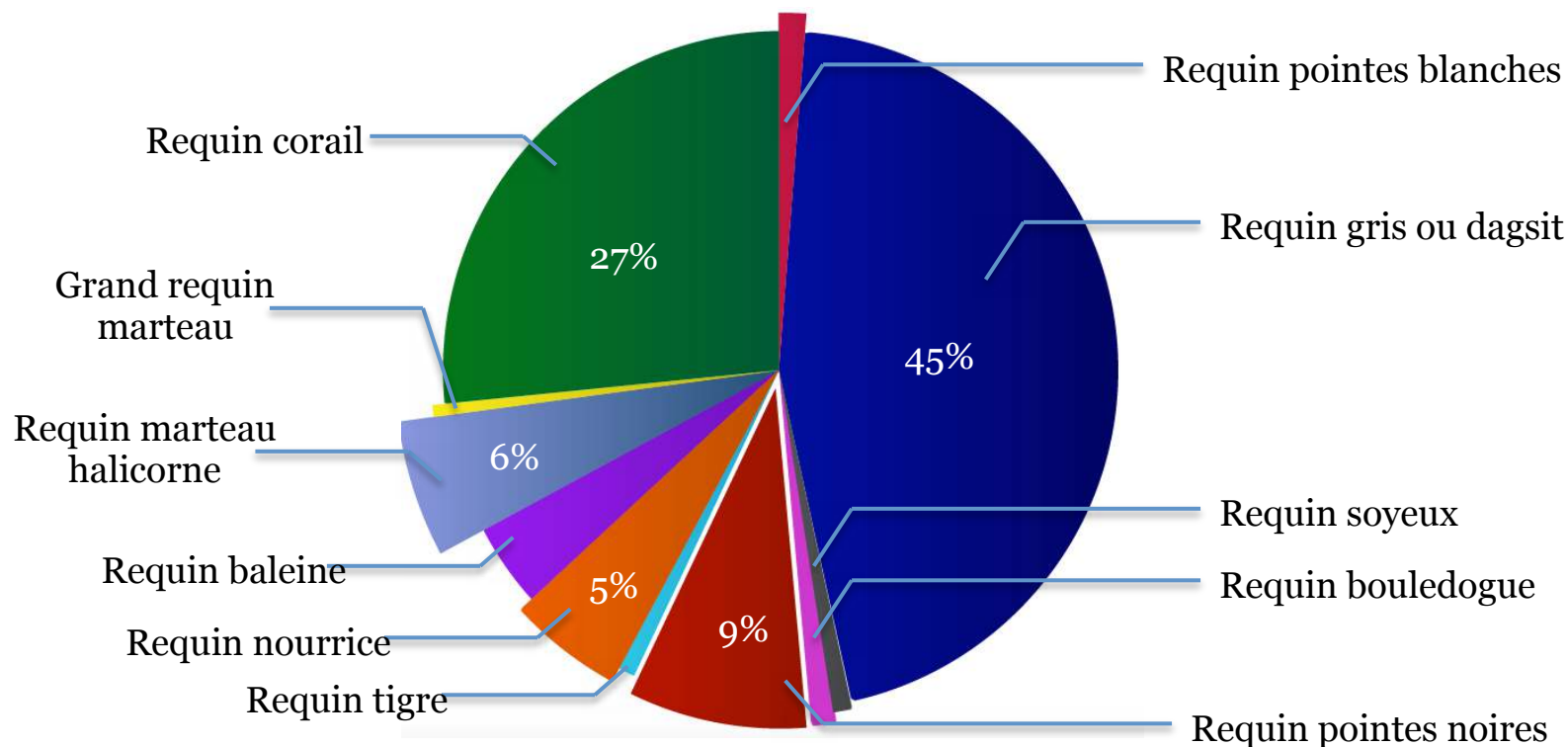


Figure 8. Répartition spatiale des observations opportunistes d'élasmobranches (raies et requins) dans le complexe récifo-lagonaire de Mayotte en 2007 (N=105).

D'après Jamon et al. 2010

Par la suite, l'association Mayshark a été dissoute. Il n'y a eu ensuite que peu de collectes de données sur les requins, jusqu'à ce que le Parc marin de Mayotte mette en place **un réseau d'observateurs** sur la mégafaune marine (incluant les requins). Ce réseau a permis la collecte de **247 observations de 11 espèces différentes** de requins sur sa première année. C'est donc un outil efficace pour acquérir des données même si **la valeur scientifique de ces données reste très limitée**. Ce premier jeu de données permet d'avoir quelques indications sur les populations de requins de Mayotte, mais n'est pas suffisant pour le moment.



Occurrence des espèces observées à Mayotte (Données TsiÔno)

Plusieurs années de données seront nécessaires afin de pouvoir réaliser des analyses statistiques et acquérir de réelles informations sur les populations mahoraises. Pour le moment, ces données permettent de conclure que **les espèces les plus observées** sont le **requin gris** *Carcharhinus amblyrhynchos* et le **requin corail** *Triaenodon obesus*. Ensuite viennent les requins pointes noires (90% des observations sont celles de juvéniles) et les requins marteaux halicorne. Les sites d'observations correspondent principalement aux différents sites de plongée et de chasse. **Pour plus d'informations sur les résultats de TsiÔno, nous vous invitons à contacter le Parc naturel marin de Mayotte.**

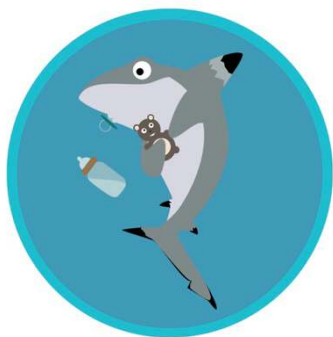
Une fois ces données plus nombreuses, il serait intéressant de se poser différentes questions afin d'en apprendre plus sur les requins de Mayotte:

- Quelle est la répartition des espèces autour du lagon?
- Y-a-t'il une **variation saisonnière** des observations (nombre d'observation, absence/présence, profondeur d'observation)?
- Quel est le ratio mâle/femelle?
- Quel est l'habitat préférentiel selon chaque espèce?
- Utilisation de la photo-identification (possible sur requin baleine, à tester sur requin corail et pointes noires)
- Etc...



Nurseries de requins

Mayotte dispose également de **sites très importants** pour le maintien des populations de requins. Il s'agit de **zones de nurseries**, où les juvéniles de requins grandissent en sécurité à l'abri des prédateurs jusqu'à atteindre une taille leur permettant de rejoindre la barrière de corail. L'association Shark Citizen a entamé en 2016 un **suivi des principaux sites suspectés d'être des nurseries**, afin d'acquérir des connaissances sur ces sites. Les premiers résultats semblent montrer qu'au moins **un site présenterait les caractéristiques** pour être effectivement défini comme nurserie, tandis que plusieurs autres seraient plutôt des lieux de passage de ces juvéniles.



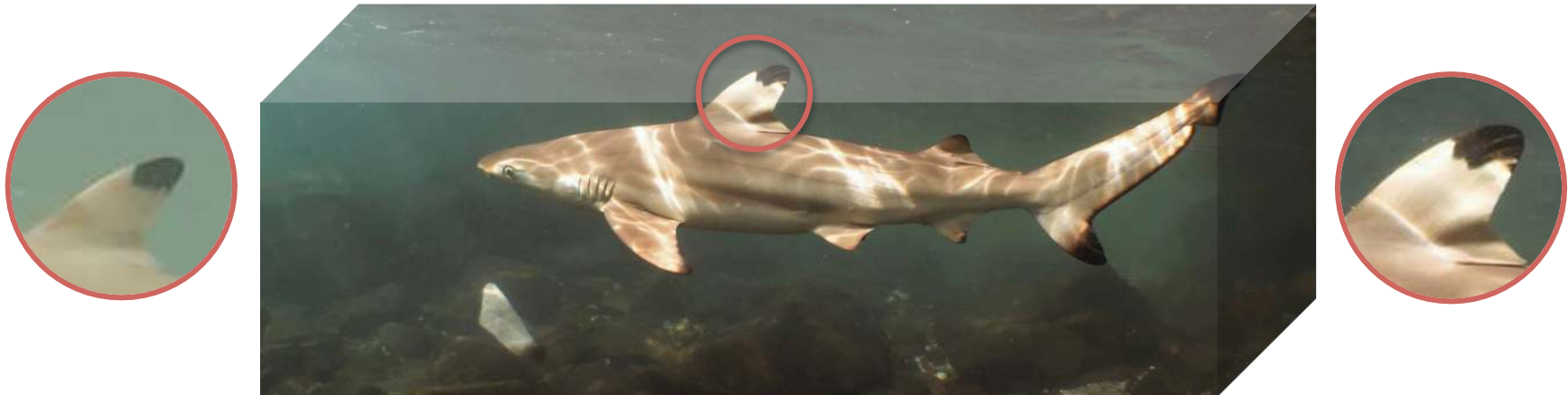
Ces sites concernent une seule espèce : le **requin pointes noires** *Carcharhinus melanopterus*. Il est étrange de relever que malgré la présence de cette/ces nurserie(s), **les observations de requins pointes noires adultes soient si rares** en comparaison (moins de 5 observations signalées à TsiÔno depuis son lancement). Il serait intéressant d'étudier l'écologie de l'espèce à Mayotte pour comprendre ce phénomène.

L'association a validé une méthode non intrusive pour étudier les juvéniles (déjà utilisée ailleurs dans le monde). Une étude scientifique plus approfondie nécessiterait la capture d'individus. Cependant, cette méthode non intrusive permet déjà de récolter quelques informations intéressantes (nombre, taille, photo-identification).



Il s'agit d'un **suivi par drone et par caméra immergée**. Cette méthode a été testée avec la société **DroneGo**. Le drone permet de couvrir l'ensemble de la zone d'étude et ainsi de compter le nombre de juvéniles présents en **évitant un risque de double comptage**. Il permet également d'évaluer la taille de l'animal, et d'observer ces déplacements/comportements. La caméra immergée permet de filmer les juvéniles de la zone et de **photographier l'aileron dorsal** de ces derniers. Celui-ci nous permet de **photo-identifier les individus**.

Cette photo-identification permet de **différencier les individus**, sans avoir besoin de les capturer et les marquer, en fonction de la forme de la tâche noire de l'aileron. Cependant, c'est un exercice difficile qui nécessite du matériel (plusieurs caméras sur la zone), de la patience et un peu de chance pour obtenir une photo d'aileron suffisamment proche, nette et de profil. **Cela reste réalisable**, comme le prouvent ces deux photos d'ailerons qui permettent très clairement d'identifier deux individus différents.



De ce que nous savons, des juvéniles sont **systématiquement observés** sur cette nurserie (entre 1 et 10 en simultanés), tout au long de l'année. Les individus ont tous une taille de plus ou moins 50 cm. Les fonds récoltés par l'association n'ayant pas été suffisants, **le suivi n'a pu se faire sur une année complète** tel qu'il était prévu initialement. Ainsi, le jeu de données obtenu ne permet pas de déterminer à quelle période les requins naissent ni à quelle période ils quittent la nurserie, s'ils proviennent d'une seule génitrice, à quelle vitesse se fait leur croissance, où vont-ils une fois la maturité atteinte, etc. **De nombreuses questions restent ainsi à élucider.**

Il serait donc intéressant que des institutions prennent le relai de l'association afin d'en apprendre plus sur ce(s) sites et ainsi les préserver si besoin.

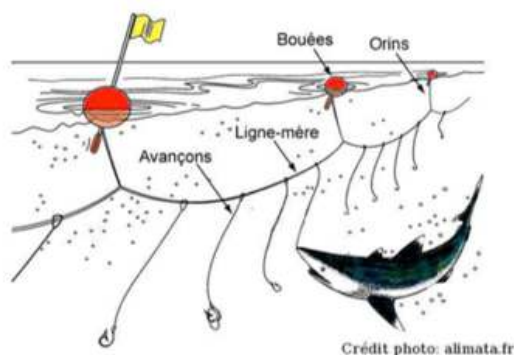
Pour plus d'informations sur les résultats de ces suivis, nous vous invitons à contacter l'association.



Pêche des requins à Mayotte

Il ne semble pas y avoir de pêche ciblée du requin à Mayotte. Quelques témoignages indiquent qu'un ou deux pêcheurs pourraient réaliser cette pêche ciblée mais il n'y a ni confirmation ni chiffres à ce sujet. Cela reste cependant à surveiller. **La pêche des requins à Mayotte est une pêche accidentelle, opportuniste**, un requin qui mord à l'hameçon représente une source de revenu ou une source alimentaire potentielle. Il y a deux types de pêches à distinguer:

- La pêche palangrière



- La pêche en barque ou en pirogue (filet et ligne)





La pêche palangrière

Elle se produit exclusivement **hors lagon** au large de la barrière. C'est une pêche de petite envergure, seulement deux à trois palangriers sont réellement actifs. Les marées (sorties) se font sur 2 à 3 jours et les **tonnages pêchés varient entre 500 et 1000 kg**. Les espèces principalement visées sont les thons et les espadons. Les requins sont ici des **prises accidentelles**.

Les requins composent **environ 20% des captures**, ce qui représente un peu moins que dans les pêcheries à la palangre du reste de l'océan Indien (environ 30%). On retrouve en grande partie des **requins peau bleue adultes** *Prionace glauca* et des **requins soyeux immatures** *Carcharhinus falciformis*. On peut également retrouver des requins longimanes *Carcharhinus longimanus*, des requins marteaux *Sphyrna lewini*, des requins mako *Isurus oxyrinchus* et d'autres espèces plus rarement. Environ **80% des requins sont rejetés directement à la mer** car ils ne présentent aucun intérêt commercial. Le requin mako est en général conservé car il est apprécié pour sa chair et peut être vendu. Certains individus seront gardés par l'équipage pour leur propre consommation. Parmi les requins rejetés, **85% d'entre eux sont rejetés vivants**. On peut donc espérer que ces individus survivent, même si des études récentes indiquent que **le stress lié à la pêche entraîne une surproduction de lactate** dans leur organisme pouvant conduire à la mort. Globalement, la pêcherie palangrière de Mayotte reste une **petite pêcherie** sortant de façon irrégulière et impactant probablement peu les populations de requins présentes autour de l'île. Il y a par contre un intérêt scientifique à suivre ces pêcheries, principales sources de données pour les requins.



La pêche artisanale mahoraise (barque et pirogue)

Elle a lieu **dans le lagon et hors lagon**, parfois très loin de Mayotte, jusqu'aux bancs éloignés du Geyser et de la Zélée. Elle est beaucoup plus importante que la pêche palangrière puisque le nombre de barques professionnelles identifiées est d'environ 300. A cela, il faut ajouter les barques non déclarées et les pirogues. Comme dit précédemment, les requins capturés par cette pêche le sont **accidentellement** et surtout de façon opportuniste. Les pêcheurs revendront la chair du requin (entre 2 et 6 €/ kg) ou la garderont pour leur consommation personnelle.

Il n'y a que peu de chiffres sur cette pêche aux requins. **Le service SIH*** du parc naturel marin de Mayotte, sous l'égide de l'IFREMER, a pour priorité de quantifier et d'identifier les pêcheries de poissons commerciaux. De plus, bien souvent, **les requins ramenés par les pêcheurs mahorais n'ont plus de tête ni d'ailerons**, ce qui rend particulièrement difficile leur identification. Il serait pourtant important de pouvoir quantifier les requins pêchés et les espèces concernées. **On ne peut donc qu'encourager le SIH à prendre en compte de façon plus assidue les pêches de requins.** Les espèces concernées sont plus variées qu'à la palangre : on retrouve les requins gris, soyeux, griset, marteau, mako, peau bleue, longimane, nourrice, tigre, à queue noire, etc...

Il n'y a visiblement **pas ou très peu de finning** (prélèvement des ailerons sur le requin en mer et rejet du reste du corps de l'animal) à Mayotte, les ailerons étant systématiquement retirés mais laissés sur le lieu de pêche, ou consommés. Mayshark signalait cependant des exportations épisodiques d'ailerons vers Madagascar ou l'Afrique.



Réglementation et risque sanitaire

La pêche au requin est faiblement règlementée à Mayotte (rappelons que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont complètement interdit la pêche des requins). Les lois européennes et françaises s'appliquent puisque Mayotte est un DOM et une RUP (Région Ultra Périphérique), mais là encore les lois sont peu nombreuses. La plus grande loi est l'interdiction du finning. **Deux arrêtés préfectoraux** existent sur l'île au lagon, **interdisant le shark feeding** dans le lagon (nourrissage des requins) et **la commercialisation de certaines espèces**. Ce second arrêté a été pris dans le cadre du risque Ciguatera*, afin de limiter le risque sanitaire pour la population de Mayotte. En effet, ce risque est présent à Madagascar et même s'il est très rare à Mayotte, il doit tout de même être considéré.

La Ciguatera n'est pas le seul risque sanitaire encouru par la consommation de requins. De nombreuses études ont été réalisées à ce sujet et toutes ont montré qu'il est clairement dangereux de consommer du requin de façon régulière ou trop fréquente. Dans certains cas, **une seule ingestion de viande de requins peut entraîner une hospitalisation**, dans le pire des cas elle peut entraîner la mort (cas observé à Madagascar, de nombreuses personnes hospitalisées et plusieurs mortes après ingestion d'un requin bouledogue). Les éléments en cause dans ce cas-là sont des carchatoxines.

Enfin, le requin, du fait de sa position au sommet du réseau trophique, **accumule également des composés chimiques** pouvant impacter la santé humaine. On retrouve ainsi du plomb, du mercure, du cadmium mais également des BMAA*. Ces derniers sont responsables de la dégénérescence des cellules nerveuses et **favorisent des maladies du cerveau tels que la maladie d'Alzheimer**.

Perspectives, Conclusion

Il reste donc de nombreuses notions à acquérir sur les requins de Mayotte acteurs essentiels du lagon et pourtant oubliés, les institutions de Mayotte se doivent de multiplier les collectes de données sur ces espèces. De plus dans le cadre de l'inscription du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'UNESCO, ces espèces peuvent contribuer à appuyer le dossier par leur intérêt patrimonial, touristique, menacé. Shark Citizen espère donc vivement que les requins seront plus largement pris en compte dans les années à venir.

Bibliographie

Bein A., Kiszka J., Layssac K., Jamon A., Wickel J., Labart S., 2011. Caractéristiques de la pêche palangrière pélagique de Mayotte (2009-2010). 24p.

FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2015. Guide de bord pour l'identification des requins et des raies pélagiques de l'océan Indien occidental. 120p.

Jamon A., Wickel J., Kiszka J., Layssac K., Seret B., 2010. Synthèse des connaissances actuelles sur l'inventaire des élasmodontes de Mayotte (océan indien). 42p.

Kiszka J., Jamon A., Wickel J., 2009. Les requins dans les îles de l'océan indien occidental – Biodiversité, distribution et interactions avec les activités humaines. 43p.

Wickel J., Jamon A., Pinault M., Durville P., Chabanet P., 2014. Composition et structure des peuplements ichtyologiques marins de l'île de Mayotte (sud ouest de l'océan Indien). Cybium proofs. 1-25. 25p.

Crédits photos

- Alex Eynard (p.34)
- Arkive.org
- Aymeric Bein (p.13, p.59,p.61)
- Drone Go Mayotte (p.54,p.57)
- Dillenn Terumalai (p.14)
- Fishbase.org (p.34, p.42, p.46)
- Fotolia.com (p.7, p.66)
- Fred Buyle (p.7)
- Julie Andersen (p.8)
- Julie Baque (p.12)
- Marc Dando (p.21 à 48)
- Marie Eduin (p.13, p.16)
- Mohamed Madi (p.63)
- Nils Bréand (p.63)
- Pierre Frolla (p.9)
- Shark savers (p.9)
- Sharkwater (p.9)
- Tom Marneffe (p.3, p.4,p.19,p.49)



Contacts

Julien Wickel: julien.wickel@gmail.com

Jeremy Kiszka: jeremy.kiszka@gmail.com

Aymeric Bein: aymeric@sharkctizen.fr

Parc naturel marin de Mayotte: 02 69 60 73 65

Annexes

PREFET DE MAYOTTE

Direction de la mer Sud océan
Indien
Unité territoriale de Mayotte

Direction de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

ARRETE N° 08/UTM/2015

Relatif à la commercialisation de certaines espèces de requins à Mayotte

LE PREFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- VU** les règlements (CE) n° 852-2004, 853-2004, 854-2004 du Parlement et du Conseil fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche ;
- VU** le code de la consommation et notamment son article L212-1 ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination du préfet de Mayotte, M. Seymour MORSY ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 mars 1982 (ministres de la consommation, de l'agriculture, de la mer) définissant les noms français officiels et dénominations admises des poissons marins ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 juillet 1986 (ministres de l'agriculture, de l'économie et des finances, secrétaire d'État à la mer), relatif à la réglementation des conditions d'importation en France des produits de la mer et eau douce destinés à la consommation humaine ;
- VU** le rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail sur la contamination des requins par des ciguatoxines réactualisé à la date du 6 janvier 2015 ;
- VU** l'avis de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 20 avril 2015 ;

CONSIDERANT l'inscription des espèces de requins citées dans l'annexe II de la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction ;

CONSIDERANT que ces espèces, bien que n'étant pas menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé ;

CONSIDERANT la proximité de la région Réunion dans la zone océan Indien où sévit le phénomène « ciguatera » de façon endémique ;

CONSIDERANT la nécessité de protéger au mieux la population de Mayotte contre ce risque ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'appliquer une réglementation sanitaire uniforme entre les poissons issus de la pêche locale et les poissons issus de la pêche en pays tiers ;

Sur proposition du chef de l'unité territoriale de Mayotte de la direction de la mer Sud océan Indien,

Article 5 : La commercialisation des espèces dérogatoires, visées aux articles 2,3 et 4, n'est autorisée que pour des entreprises régulièrement déclarées qui répondent aux exigences des règlements (CE) 852-2004 ou 853-2004 relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires. Elle peut être soumise à prélèvement libératoire, à charge de l'importateur, pour ce qui est des poissons en provenance des zones de pêche hors COI.

Ces entreprises devront tenir à la disposition des services de contrôle tous les documents permettant de justifier de l'origine des produits et procéder le cas échéant et dans les meilleurs délais, au retrait de la commercialisation des produits non conformes.

Article 6 : Les listes des espèces interdites ou soumises à dérogation pourront être modifiées en fonction de l'évolution des données épidémiologiques et toxicologiques.

Article 7 : Le préfet de Mayotte, le directeur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, le chef de l'unité territoriale de Mayotte de la direction Sud océan Indien, les chefs de services des unités de contrôle et de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 23 AVR. 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAYOTTE
Seymour MORSY

ARRETE

Article 1^{er} : Sans préjudice de l'application des autres dispositions réglementaires visées dans les textes de référence,

1.1 Sont interdits à la commercialisation sur le territoire du département de Mayotte : Les produits de la mer contenant des biotoxines telles que ciguatoxine ou toxine paralysantes des muscles.

1.2 Tout responsable de la première mise sur le marché de poisson est tenu de vérifier que ses produits répondent aux prescriptions du point 1.1 précité.

Article 2 : La commercialisation des espèces suivantes en provenance de zones de pêche tropicales est interdite :

ESPECES DE POISSONS INTERDITES			
Famille	Genre	Espèce	Nom commun
CARCHARHINIDAE	<i>genus (1)</i>	<i>spp (2)</i>	Requin gris, baleinier, tigre, bouledogue
HEXANCHIDAE	<i>genus</i>	<i>spp</i>	Requin grisest
SPHYRINIDAE	<i>genus</i>	<i>spp</i>	Requin marteau

(1) *genus* : tous les genres de la famille

(2) *spp* : toutes les espèces du genre

Article 3 : En dérogation à l'article 2 sont autorisées les espèces suivantes :

ESPECES DE POISSONS AUTORISEES			
Famille	Genre	Espèce	Nom commun
CARCHARHINIDAE	<i>Prionace</i>	<i>glauca</i>	Requin à peau bleue
HEXANCHIDAE CARCHARHINIDAE	<i>Carcharinus</i>	<i>longimanus</i>	Requin pélagique
SPHYRNIDAE	<i>Isurus</i>	<i>oxyrhynchus</i>	Requin mako

Article 4 : En dérogation à l'article 2 et en considérant la situation particulière de Mayotte, les espèces suivantes pourront continuer à être commercialisées sous la responsabilité de leur détenteur lorsqu'elles auront été capturées dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive de Mayotte.

ESPECES DE POISSONS AUTORISEES			
Famille	Genre	Espèce	Nom commun
CARCHARHINIDAE	<i>Carcharinus</i>	<i>falciformis</i>	Requin à peau soyeuse



La commercialisation de produits contenant des substances issues de requins pose nombre de questions citoyennes.

Tout d'abord parce que l'**absence de contrôle efficace** sur les pratiques de pêche, les rejets et les espèces effectivement pêchées, ainsi que l'**insuffisance des codes douaniers**, rendent impossible toute traçabilité véritable des produits et ouvrent la porte à tous les abus. Ainsi, **il est impossible de garantir que les spécimens pêchés et utilisés sont issus de pêcheries respectueuses de la nature et n'appartiennent pas à des espèces protégées.**

Ensuite parce que la plupart des produits issus de requins destinés à la consommation humaine sont potentiellement **toxiques** : ils contiennent **polluants organiques** persistants et **métaux lourds** (plomb, cadmium, mercure entre autres), dont le méthylmercure – et quelquefois aussi du **squalène**, un lipide présent en grande quantité dans les tissus de foie.

Le méthylmercure est une neurotoxine très pathogène qui accroît considérablement le risque d'occurrence de maladies cardiovasculaires et de crise cardiaque, et qui est responsable de la maladie de Minamata, de lésions et dysfonctionnements cérébraux, de pertes de mémoire, de troubles sensoriels et de paresthésie. Il est connu pour provoquer en autres : malformations, surdité, cécité et troubles de la parole chez le bébé à naître ; le QI des enfants exposés est significativement inférieur à celui des autres. De plus, les mammifères mâles ayant été exposés à du méthylmercure en laboratoire deviennent stériles.

L'Organisation mondiale de la santé a fixé le seuil de dangerosité du méthylmercure à 0,23 microgramme par kilogramme de masse corporelle et par jour, soit 16 µg/j pour une personne de 70 kg. **Or un seul steak de requin de 250 grammes contient en moyenne 22 fois la dose maximale mensuelle de sécurité conseillée** (soit 350 µg).

Quant au squalène, une étude scientifique a démontré que sa consommation (par ingestion, par injection ou par application sur la peau) a un effet mutagène, c'est-à-dire qu'il peut engendrer des **mutations du génome humain**. Son utilisation a donc des implications sanitaires graves.

Shark Citizen enquête depuis plus de deux ans sur le marché des produits à base de requin. Un marché qui manque cruellement de contrôles, où l'on rencontre un florilège des pratiques commerciales les plus inacceptables.

Pour vendre leurs produits, de nombreuses marques et revendeurs des industries nutraceutique et cosmétique n'hésitent pas à **induire le consommateur en erreur**, par exemple en vantant des bienfaits quasi miraculeux dont la réalité reste à démontrer (propriétés anticancéreuses notamment). Le citoyen soucieux de se renseigner sur ce qu'il consomme est confronté à des argumentaires de vente fréquemment fallacieux, faisant référence à des études scientifiques inventées de toutes pièces, prétextant une traçabilité mensongère, affirmant quelquefois que les requins utilisés sont issus d'élevage (ce qui n'existe pas).

Cette industrie est préjudiciable à la survie des requins... heureusement des **alternatives écologiques et éthiques** existent, tel le squalène végétal (olive ou canne à sucre).

En tant que consommateurs il est de notre responsabilité individuelle et collective de nous informer quant aux implications environnementales et sanitaires de nos actes d'achat, et d'**opter préférentiellement pour des produits responsables**. N'hésitez pas, en outre, à **faire circuler ce document au sein de votre entourage**. Par avance merci !

Shark Citizen

est une ONG dédiée à la protection des requins et à l'étude des interactions entre squalés et sociétés humaines.

Nous sensibilisons le public à la situation des requins, devenue critique.

Vous êtes soucieux de votre santé et attentif à l'équilibre des écosystèmes ? Soutenez notre action en devenant adhérent !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter notre site web :

www.sharkcitizen.fr

À bientôt !

10 CHOSSES À SAVOIR SUR LES REQUINS



— Ne pas jeter sur la voie publique, merci. —

1 Les requins sont-ils « gentils » ? Non, ce qualificatif « anthropomorphique » ne s'applique pas à eux : tels les lions en Afrique ou les loups en Amérique du Nord, ce sont des prédateurs dans leur milieu naturel, qui ne sont ni « gentils », ni « méchants » ! Au-delà de la sur-médiatisation des accidents qui ont lieu çà et là, le temps est venu d'**arrêter de les diaboliser** par quête de sensationnalisme (ou bien à l'inverse, de nier leur nature de prédateurs par excès d'angélisme...). Malgré le développement important des activités nautiques ces dernières décennies, qui a multiplié les rencontres entre hommes et requins, **le nombre annuel d'accidents mortels pour l'homme dépasse rarement la dizaine** dans le monde. Aujourd'hui il est essentiel de mieux comprendre ces interactions et leurs impacts, afin de déterminer les meilleures modalités d'un partage respectueux et durable de notre environnement commun.

Dans leur milieu, les requins font la loi. Comptant parmi les **superprédateurs** de la chaîne alimentaire océanique depuis **450 millions d'années**, ils en assurent l'équilibre. **S'ils s'éteignent c'est toute la chaîne qui risque de s'effondrer**, et les conséquences sur la stabilité de l'écosystème océanique seront majeures et irréversibles. La disparition des requins de certaines régions a entraîné l'effondrement de l'écosystème local, comme dans la baie de Chesapeake, sur la côte Est américaine, où leur surpêche a déséquilibré les réseaux trophiques et abouti à la destruction totale de l'habitat, entraînant par rebond la ruine de l'industrie de la coquille Saint-Jacques dont vivait la région. Une étude de 2013 a démontré que la disparition locale des requins peut entraîner la dégénérescence des coraux en affectant directement toute la chaîne alimentaire au dessus d'eux.

3 Les requins ont un taux de reproduction faible (maturité sexuelle tardive, gestation longue et petits peu nombreux). Conséquence : **les rythmes de pêche actuels ne permettent pas le renouvellement des populations**. Les requins pêchés sont de plus en plus jeunes, et malgré l'expansion continue des flottes de pêche et l'amélioration des techniques utilisées, le tonnage rapporté dans les filets diminue d'année en année – indicateur de l'effondrement des populations.

Un tiers des espèces de requins sont désormais classées de « vulnérables » à « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)... et la liste s'allonge. **4 Au rythme de prélèvement actuel, de nombreuses populations de requins risquent de ne jamais réussir à se rétablir.** Si cela se produit, il s'ensuivra possiblement ce que les scientifiques nomment un « choc écologique » susceptible de mettre en danger critique nombre des équilibres interspécifiques de l'océan.

5 Les chiffres officiels font état de **plus de 100 millions de requins pêchés annuellement dans le monde**. Cette estimation se base sur les données déclarées ajoutées aux évaluations du nombre de débarquements non déclarés et aux statistiques relatives au nombre de requins pêchés pour leurs ailerons (d'après les registres du marché de Hong-Kong) ; elle est évidemment largement inférieure à la réalité, ne tenant pas compte des pêcheries illégales. Outre la pêche ciblant le requin, ce dernier est aussi une **prise accessoire** d'autres industries halieutiques – celle du thon en premier lieu.

L'Europe est le deuxième plus gros pêcheur de requins au monde : nous fournissons un tiers des ailerons du marché hongkongais, principale plaque tournante de ce commerce. Le « finning » est toutefois interdit dans les eaux européennes depuis novembre 2012. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la France est le 14^e exportateur mondial de viande de requin et le 7^e importateur, elle est également le 3^e importateur de produits dérivés de requin : squalène et pilules de cartilage notamment. **6 Notre pays a donc une responsabilité déterminante dans l'impératif de conservation de cet animal.**

7 Le « finning » est la pratique la plus répandue dans la pêche pour les ailerons de requins. C'est un procédé particulièrement cruel : une fois les ailerons sectionnés à vif, les requins sont rejetés vivants à l'eau où leur agonie peut durer plusieurs heures. Du point de vue alimentaire, le finning représente en outre un énorme gâchis car le reste de l'animal, moins rentable pour les trafics, n'est pas rapporté sur les marchés.

8 Le trafic d'ailerons de requins pèse plusieurs milliards de dollars. Achetés aux pêcheurs quelques dollars le kilo seulement, les ailerons sont surtout utilisés pour la préparation de la célèbre soupe d'aileron : un bol n'en contenant que quelques dizaines de grammes se vend au final entre 40 et 400 dollars. **La soupe d'aileron n'a aucune valeur nutritive, ni médicinale, ni gustative** : la saveur provient le plus souvent de simple bouillon de poule.

9 On trouve du requin (cartilage ou squalène le plus souvent) dans de nombreux produits sans que le mot « requin » n'apparaisse sur l'emballage ou la notice associée. La plupart des marques refusent de communiquer sur la nature ou la provenance des matières premières utilisées. Un réseau d'approvisionnement international complexe et mouvant, impliquant de multiples intermédiaires, permet et favorise des **pratiques de non-transparence**. Plus de 200 marques commercialisent plus de 300 produits sur internet, dans les pharmacies et les boutiques bio. Leur présence régulière sur les salons bio est tolérée alors même qu'ils ne peuvent pas être certifiés bio.

Malgré leur rôle fondamental pour la santé des océans et malgré le danger dans lequel elles se trouvent aujourd'hui, ces créatures fabuleuses parmi les plus anciennes et les mieux adaptées à leur environnement souffrent d'une **lacune de mobilisation** qui leur est hautement préjudiciable. Leur image commune de « monstres » nuit à leur sauvegarde. Il faut saisir que les écosystèmes marins et terrestres sont interconnectés. Ainsi, protéger les requins c'est préserver la biosphère dont notre vie dépend. **10 L'intérêt de l'homme réside, à moyen et à long terme, dans celui du requin.**

La consommation de produits à base de requin est également une question de santé publique !

– Voir au verso pour plus d'informations –



LES REQUINS POINTES NOIRES DE MAYOTTE

Carcharhinus melanopterus, ce petit requin se caractérise principalement par la couleur noire de l'extrémité de chacune de ses nageoires d'où il tire son nom.

Pouvant mesurer jusqu'à 1,60 mètres pour 14 kg, on le retrouve en eaux peu profondes près de la côte (dans la zone de balancement des marées) et au niveau des récifs coralliens.

Il s'agit d'un requin vivipare (les juvéniles sortent directement formés, il n'y a pas d'œufs) qui met au monde après 16 mois de gestation 2 à 4 bébés requins. A Mayotte, malgré le fait que l'on observe rarement des individus adultes de cette espèce dans le lagon et au niveau de la barrière, l'île semble être un lieu propice à leur reproduction.

En effet, de fréquentes observations de petits requins pointes noires sont faites tout au long de l'année et des zones de nurseries sont suspectées.



LE PROJET NURSERIES DE REQUINS POINTES NOIRES

Cependant peu de choses sont connues sur les nurseries de Mayotte. Les nouveaux nés sont ils présents toute l'année, en même nombre, inféodés à une seule plage ? La fréquentation de cette zone par les plaisanciers et opérateurs nautiques peut elle leur être néfaste ? A quel moment les femelles viennent-elles mettre bas ? De nombreuses questions auxquelles l'association tentera de répondre.



Ce suivi se fera à partir de janvier 2016 à l'aide d'un drone équipé d'une caméra, afin d'évaluer la distribution et la fréquentation du site par cette espèce. Nous espérons ainsi pouvoir obtenir des résultats pertinents afin d'en apprendre plus et de protéger ces sites de grandes importances.

Ce projet a fortement besoin de votre aide, vous pouvez y participer en faisant un don à l'association, en adhérant ou en achetant des serviettes microfibre à l'effigie des requins pointes noires.



Shark Citizen est une association loi 1901 destinée à préserver les requins tout en prenant en compte le facteur Humain. Basée en métropole, l'association dispose de 2 antennes en outre-mer, à Mayotte et à La Réunion. A Mayotte, les données sur les requins sont peu nombreuses. L'acquisition de données étant indispensable à leur gestion et donc leur protection, l'association, en partenariat avec le Parc Marin de Mayotte via son réseau d'observateurs Tsiono, a pour objectif de collecter un maximum de connaissances.

L'association accorde beaucoup d'importance à la transmission d'informations concernant les problématiques liées aux requins au travers d'actions de sensibilisation et d'éducation du public. La dernière journée de sensibilisation en date : « Premières bulles au Pays du corail » a permis de sensibiliser les plus jeunes grâce à des activités ludiques.



**Plus d'informations: BEIN Aymeric aymeric@sharkcitizen.fr
06.39.27.59.33 www.sharkcitizen.fr**



Quizz Shark Citizen

Connaissez vous bien les requins...?

1. Les requins sont ils des?

- ☐ mammifères ☐ reptiles ☐ poissons

2. Combien d'espèces différentes de requins existe t'il dans le monde?

- ☐ - de 50 ☐ environ 100 ☐ + de 300 ☐ + de 500

3. Tous les requins se nourrissent uniquement de poissons?

- ☐ Vrai ☐ Faux

4. Le Grand requin marteau est-il?

- ☐ un des plus menacés ☐ capable de voir à 360° ☐ présent à Mayotte ☐ toutes les réponses

5. En fonction des espèces, la taille adulte d'un requin varie de:

- ☐ 1 à 16m ☐ 2 à 8 m ☐ 70 cm à 16m ☐ 20 cm à 16m

6. Un requin est il toujours obligé de nager pour pouvoir respirer?

- ☐ Oui ☐ Non

7. Dans lequel de ces produits trouve t-on du requin?

- ☐ le poisson pané ☐ Les produits de beauté ☐ Les boîtes de thons

8. Dans quelle partie du monde trouve t-on des requins?

- ☐ Eaux chaudes et tempérées ☐ Eaux froides ☐ Eaux chaudes ☐ Partout

9. Quelle est la principale cause du déclin des requins dans le monde?

- ☐ Le faible taux de reproduction ☐ La pêche intensive ☐ Le manque de nourriture ☐ La pollution

10. Combien de requins sont tués chaque année ?

- ☐ Des milliers ☐ Des millions ☐ Des milliards



Quizz Shark Citizen

Connaissez vous bien les requins...?

1. Les requins sont ils des?

- ☐ mammifères ☐ reptiles ☐ poissons

2. Combien d'espèces différentes de requins existe t'il dans le monde?

- ☐ - de 50 ☐ environ 100 ☐ + de 300 ☐ + de 500

3. Tous les requins se nourrissent uniquement de poissons?

- ☐ Vrai ☐ Faux

4. Le Grand requin marteau est-il?

- ☐ un des plus menacés ☐ capable de voir à 360° ☐ présent à Mayotte ☐ toutes les réponses

5. En fonction des espèces, la taille adulte d'un requin varie de:

- ☐ 1 à 16m ☐ 2 à 8 m ☐ 70 cm à 16m ☐ 20 cm à 16m

6. Un requin est il toujours obligé de nager pour pouvoir respirer?

- ☐ Oui ☐ Non

7. Dans lequel de ces produits trouve t-on du requin?

- ☐ le poisson pané ☐ Les produits de beauté ☐ Les boîtes de thons

8. Dans quelle partie du monde trouve t-on des requins?

- ☐ Eaux chaudes et tempérées ☐ Eaux froides ☐ Eaux chaudes ☐ Partout

9. Quelle est la principale cause du déclin des requins dans le monde?

- ☐ Le faible taux de reproduction ☐ La pêche intensive ☐ Le manque de nourriture ☐ La pollution

10. Combien de requins sont tués chaque année ?

- ☐ Des milliers ☐ Des millions ☐ Des milliards

SHARK CITIZEN

ILS DÉFENDENT LES REQUINS À MAYOTTE



BRACONNAGE

**LE MASSACRE DES TORTUES
SE POURSUIT**

JUSTICE

**COUPABLE
MAIS PAS PÉNALISÉ**

L'association Shark Citizen vient d'ouvrir son atelier maritime et propose une soirée de présentation jeudi au 5/5. L'événement sera l'occasion de rencontrer les bénévoles de l'association, d'échanger avec eux sur leurs activités, et la deuxième partie de soirée sera consacrée à la projection du documentaire de Canal +, « Les requins de la colère ».

Créée en 2011 en métropole, la structure œuvre pour la protection des requins et une meilleure connaissance de ces poissons qui déclenchent les passions.

Si l'implantation d'une telle association sur notre île pourrait effrayer l'opinion publique, les responsables tiennent à rassurer : « On dénombre 24 espèces de requins dans les eaux de Mayotte. Notre but est de faire évoluer cette image de tueur sanguinaire », explique Aymeric Bein, biologiste marin. Shark Citizen est une association à vocation scientifique, puisqu'elle vise à réaliser des études sur les requins, mais aussi pédagogique pour dispenser de l'information au grand public et « faire aimer les requins », en tout du moins, le faire connaître. Le biologiste insiste d'ailleurs sur le travail de conservation des espèces qui consiste à « protéger l'animal en prenant en compte sa relation avec l'Homme ».

Si sur le département voisin de La Réunion, les requins souffrent d'une très mauvaise presse, à Mayotte, l'impression est souvent que ces derniers ne tiennent pas dans nos eaux. Et pourtant, on retrouve 24 espèces de requins dans des requins de récif, des requins tiges, bonelliformes et marteaux. « Il arrive que des pêcheurs attrapent des requins de récif, ou que des plus gros soient capturés accidentellement dans les filets des chalutiers hors du lagon », précise M. Bein qui constate que les requins ne sont pas particulièrement prisés pour leur chair sur l'île.

De mémoire de journaliste, aucune attaque violente n'a été recensée dans notre zone, si ce n'est quelques accidents isolés liés

Soirée thématique

Pour tout savoir sur les requins



à des attaques, comme la réintroduction des requins de récif dans la population. « Il s'agit d'une pêche abusive, et qui permet d'expliquer la prolifération de ces animaux des tiges et bonelliformes.

Pour plus d'infos, la soirée requins sera libre jeudi 23 avril au 5/5 dès 18h30.
Shark Citizen : 06.39.27.59.33 ou aymeric@sharkcitizen.fr

M.C.

à des attaques de parties de chasse sous-marine où les requins sont attirés par le sang des prises. Les requins peuvent même être un atout pour le tourisme de l'île, en il existe d'ailleurs déjà des plongées et sorties spécifiques pour les observer. Cependant, les données scientifiques sont très rares et Shark Citizen souhaite justement accentuer les connaissances en la matière.

Concernant la crise requin que traverse La Réunion, l'association prend position contre la politique de prélèvements et tente de faire entendre sa voix dans le débat public : « quand nous nous sentons menacés, nous faisons de la protection sans prendre en compte l'avis de la population, ce qui a été un échec et nous a poussé à nous ouvrir au dialogue pour comprendre la situation de point de vue des usagers, des autorités... », poursuit le scientifique. Si à chaque attaque, Shark Citizen se dit bien évidemment touchée et inquiète, elle s'inscrit en fait, comme les opérations de pêche répressive qui suivent généralement, et qu'elle juge inutiles. « Dans le cas de la récente attaque du petit Élie, un requin bonelliforme serait impliqué, or, les prises qui ont suivi l'attaque ne sont que des requins tiges. Mais loin de brasser de l'air, l'association tente de proposer des



DES DRONES



Le logo du projet de crowdfunding de l'association Shark Citizen.

L'association de protection et de recherche sur les requins Shark Citizen a lancé une campagne de financement participatif sur le site ekosea.com dans le cadre de son projet d'observation d'une nurserie de requins pointe noire, une espèce qui présente rarement un danger pour l'homme. Pour cela l'organisme cherche à lever 6000 € de dons.

« Connaissant l'existence d'une nurserie de requins au Nord de l'île, Shark Citizen souhaite lancer un programme de suivi des jeunes requins, de manière non intrusive à l'aide d'un drone. Animaux détestés ou déifiés à travers le monde, les requins ne font pas partie de la culture locale. On les croise assez rarement sur les débarquements de pêche, en plongée ou en chasse sous-marine, en comparaison avec d'autres régions du monde... Pourtant cette île est favorable au développement des requins et même à leur reproduction. Cela se matérialise notamment par la présence d'une nurserie de requin au Nord de l'île.

Une seule nurserie ? Peut être plus ! Présente toute l'année ? Peut être pas. Beaucoup d'individus ? Répartis sur plusieurs plages ? De nombreuses questions restent à éclaircir auxquelles Shark Citizen tentera de répondre. En effet, l'association a l'intention de mettre en place un suivi scientifique par drone afin d'évaluer la distribution et la fréquentation du site par les jeunes requins.

Après discussion avec des experts internationaux, les nurseries de requins pointes noires peuvent souffrir d'une sur-fréquentation. Cela signifie que lorsque de trop nombreuses personnes fréquentent ces sites, les requins, dérangés, ne peuvent plus venir s'y reproduire ou y grandir. Les jeunes requins, effrayés, peuvent fuir la zone et se retrouver en zone non protégée



L'observation des requins sera effectuée via du ciel à l'aide d'un drone.



Des requins pointe noire.

à la merci des prédateurs. De plus, les femelles gravides venant donner naissance sur ce site pourrait également fuir la zone et donner naissance dans des lieux moins propices.

Pour pouvoir préserver cette nurserie, il est nécessaire de la connaître. L'association souhaite donc lancer un programme de suivi non intrusif des requins. Celui-ci se fera par observation aérienne à l'aide d'un drone, afin d'évaluer la répartition géographique des animaux et la fréquentation (période de l'année, marées, etc.), sans les déranger.

1000 euros nous permettrait déjà de réaliser deux survols par drone sur les mois de février et mars et ainsi acquérir les premières données, affiner le protocole, ainsi que réaliser des images photos et vidéos.

Pour en savoir plus
<http://ekosea.com/projet/18-decouverte-de-la-nurserie-de-bebes-requins-pointes-noires-du-nord-de-mayotte>

L'opération en quelques chiffres

Coût par sortie / Guide : 100 euros (transport en bateau jusqu'à la zone)
Coût Drone par sortie : 400 euros
Nombre de sorties minimum à effectuer pour avoir une base de travail : 12 sorties, 1 par mois
Coût supplémentaires : essence, temps humain bénévole, etc.



ILS ONT BESOIN DE VOUS POUR
GRANDIR EN SECURITE